



Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique

# Je pêche en Morbihan



Parce que la **nature** est dans notre **nature** nous l'entretiens...

Protecteur de la nature et de l'utilisateur Husqvarna a développé des matériels à moteurs thermiques E-Tech, plus puissants, plus propres, plus silencieux qui réduisent les émissions nocives dans l'atmosphère.

Deux autres exemples de l'engagement de Husqvarna en faveur de l'environnement, sont la mise au point de l'huile de chaîne Vegoil, totalement biodégradable, ainsi que l'élaboration d'un carburant écologique Aspen, spécialement destiné aux moteurs thermiques.

Une division du Groupe Electrolux Motoculture  
54, rue Lambrechts - 92 402 Courbevoie Cedex - Tél. : 01 46 67 80 50 - Fax : 01 43 34 21 13

**Husqvarna**

Conception et réalisation : BDC Publicité - 02 38 22 62 00

VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

# INTERNAT'E

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 26 ans

**500 m<sup>2</sup>** Pêche - Chasse

Animalerie - Accastillage

**Ouvert du lundi au samedi**

Un choix exceptionnel au meilleur prix

Kervail - Route de Concarneau  
**QUIMPERLÉ**  
Tél. 02.98.39.34.02

Voie Express

Lorient ← → Quimper

Clohars ← → Carnoët

**INTERNAT'E**

EUROPÉENNE

# sommaire

## Editorial 3

### Bilan 2004

- Entre optimisme et inquiétude 5
- Saison de pêche 2004 6 à 8
- Saumon : des signes d'une reprise durable ? 9
- Protéger, c'est avant tout prévenir 10 à 11
- Gestion piscicole : approche patrimoniale 12 à 13
- Entretien des cours d'eau : les CRE montent en puissance 14 à 15
- Bilan animation 16 à 17
- Dossier : buses et reproduction 18

### Cahier pêche

- Conseils pour un pêcheur respectueux 19
- Carte halieutique 20 à 21
- Réglementation 2005 22-23-24-25
- Un pêcheur, un lieu, une technique 26 à 29

### Dossiers

- Projets 2005 30 à 31
- Prélèvements : ces mystérieux forages 32 à 33
- Réhabilitation du ruisseau de Langonnet 34 à 35

### Concours du plus gros poisson 36

### Brèves 37 à 39

#### Je pêche en MORBIHAN

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault • 56890 SAINT AVE  
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.  
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr

Directeur de publication : François LE SAGER

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE

Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL  
Y. FUENTES - Y. LE CLAINCHE - J.C. LE CLAINCHE - L. LEMARE

Apport journalistique - Conception maquette - Mise en page :  
Paysan Morbihannais - Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : I.O.V. Arradon - Tirage : 17 000 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés à : FDPPMA du Morbihan

# Editorial



## Croire et agir pour l'avenir

Les questions qui se posent aux collectivités piscicoles - AAPPMA, Fédérations, Unions régionales et Union nationale - sont nombreuses en ce début 2005 :

- Directive cadre européenne sur l'eau avec des objectifs précis pour 2015... voire 2027...
- Nouvelle loi sur l'eau avec objectif... d'être dans le cadre de la directive européenne... à transposer en France...
- Disparition du CSP et création de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)... et des agents pour le terrain... ?
- Suppression de la taxe piscicole... et création de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA)... dont il faut fixer la destination des moyens...
- Création de la Fédération nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique... dont les statuts seront conformes... à un arrêté ministériel...
- Et plus localement, actions concrètes des décideurs suite à la mise en place des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Vilaine, Blavet, Ellé...

La qualité de mobilisation de chaque adhérent pêcheur et le soutien que vous apporterez aux responsables d'AAPPMA permettront d'obtenir les moyens nécessaires pour les milieux aquatiques et le loisir pêche.

Alors agissons.

François LE SAGER

**EHGO**  
ENTENTE HALIEUTIQUE  
DU GRAND OUEST

01 Ain  
03 Allier  
18 Cher  
22 Côtes d'Armor  
28 Eure-et-Loir  
35 Ille-et-Vilaine  
36 Indre  
37 Indre-et-Loire  
41 Loir-et-Cher  
44 Loire-Atlantique  
45 Loiret  
49 Maine-et-Loire  
50 Manche  
53 Mayenne  
56 Morbihan  
58 Nièvre  
61 Orne  
70 Haute-Saône  
71 Saône-et-Loire  
72 Sarthe  
79 Deux-Sèvres  
85 Vendée  
86 Vienne

**CHI**  
CLUB HALIEUTIQUE  
INTERDÉPARTEMENTAL

04 Alpes de Haute-Provence  
06 Alpes-Maritimes  
09 Ariège  
11 Aude  
12 Aveyron  
13 Bouches-du-Rhône  
15 Cantal  
16 Charente  
17 Charente-Maritime  
19 Corrèze  
20 Corse  
23 Creuse  
24 Dordogne  
26 Drôme  
30 Gard  
31 Haute-Garonne  
32 Gers  
33 Gironde  
34 Hérault  
38 Isère  
40 Landes  
42 Loire  
43 Haute-Loire  
46 Lot  
47 Lot-et-Garonne  
63 Puy-de-Dôme  
64 Pyrénées-Atlantiques  
65 Hautes-Pyrénées  
66 Pyrénées-Orientales  
69 Rhône  
81 Tarn  
82 Tarn-et-Garonne  
83 Var  
84 Vaucluse  
87 Haute-Vienne  
974 Réunion

**ehgô**  
ENTENTE HALIEUTIQUE  
DU GRAND OUEST

**LE TIMBRE QUI  
VOUS DONNE  
LA PÊCHE !**

POUR **16€\***  
PÊCHEZ  
DANS **59**  
DÉPARTEMENTS

**TIMBRE "EHGO"**  
EN MAGASINS SPÉCIALISÉS ET CHEZ NOS DÉPOSITAIRES

\* Prix 2005



# Bilan 2004

## Entre espoirs et inquiétude

Nombreux sont les événements ou les dossiers qui marquent une année. 2004 n'a pas échappé à cette règle. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la réforme de la loi sur l'eau resteront cependant comme les plus notables par leurs implications futures, par le travail occasionné (les réunions à leur sujet ayant été innombrables!), par leur complexité, mais également par les espoirs suscités.



Rappelons en effet que la DCE, directive européenne s'imposant à tous les états membres, se donne comme objectif de restaurer le bon état écologique des eaux d'ici 2015. Ce but suppose un bon fonctionnement global de l'écosystème aquatique, en particulier des peuplements piscicoles; ce qui impose non seulement de veiller à améliorer la qualité de l'eau, mais également de restaurer le milieu et d'assurer la libre circulation des espèces concernées. C'est dire que toute notre démarche de gestionnaire du milieu aquatique se trouve légitimée et renforcée par cette directive que la future loi sur l'eau contribuera à mettre en œuvre. Que du bon! Qui vient en outre dans le prolongement des améliorations constatées ces dernières années.

Pourtant, au final, c'est plutôt l'inquiétude et le scepticisme qui dominent. Les discussions sur la loi sur l'eau (voir pages 30-31) montrent que rien n'est acquis et, surtout, une décision de la cour d'appel de Rennes est venue jeter le doute sur l'avenir des têtes de bassin, où se joue la qualité de nos peuplements piscicoles.

Mais, tout problème a sa solution (sinon ce n'est pas un problème!), et en attendant de résoudre ceux-ci, savourons les bonnes nouvelles de cette année 2004, détaillées dans les pages qui suivent.

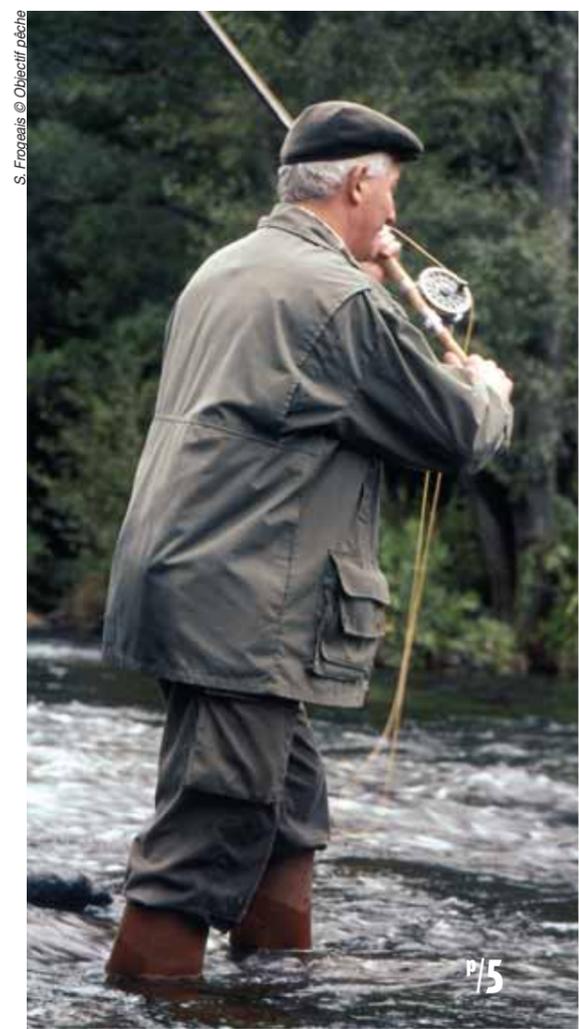
Globalement une bonne année de pêche, marquée par le retour - durable? - du saumon, des avancées en terme de réhabilitation de cours d'eau, d'aménagements piscicoles, etc.

Souhaitons donc que les inquiétudes se dissipent et que les bonnes nouvelles se confirment en 2005. Et d'ici là: bonne pêche!

C.L.C.

### Repères 2004

- >>> 15 janvier: arrêt de la cour d'appel sur le dossier Roffol
- >>> 26 janvier: signature du 1er document d'objectif « Natura 2000 » sur la vallée du Scorff
- >>> 13 mars: ouverture de la pêche de la truite
- >>> 18 avril: AG de la Fédération à Josselin
- >>> 8 mai: ouverture du carnaissier
- >>> 5 juin: fête de la pêche organisée par les AAPPMA
- >>> 8 juillet: conférence « 30 ans de recherches sur le Scorff »
- >>> 7 septembre: stand Fédération à la foire de Vannes
- >>> 10 septembre: 1<sup>re</sup> réunion du groupe de travail « Phosphore »
- >>> 19 septembre: fermeture de la truite
- >>> 25 septembre: journée départementale d'entretien de cours d'eau sur la Marle



Heureusement, la nature est forte. Les craintes que nous avions nourries sur le bon état des populations de truites fario à la suite de l'exceptionnelle sévérité de la sécheresse 2003, se sont estompées au fur et à mesure de la saison. L'occasion de relativiser une année de pêche 2004 qui, sans être formidable sur toute la ligne, a réservé de très belles surprises et offert de très bons résultats pour les carnassiers sur le Blavet et l'Oust, et surtout, une excellente saison pour le Saumon. Le point par espèces.



2004

## "Le saumon roi"



Une fois n'est pas coutume, cette saison, la période mi-août jusqu'à la fermeture fut la meilleure de la saison pour la truite.

Après une année 2003 marquée par un déficit hydrique important, les pêcheurs de truites ont été rassurés au cours de la saison 2004. Bien sûr, plus qu'à l'habitude, les amateurs de truites sauvages ont dû choisir leurs secteurs de pêche parmi les plus préservés. Pour les autres cours d'eau, seuls les déversements réalisés par les AAPPMA, ont permis de connaître quelques succès.

### Truite: un début difficile...

Le matin de l'ouverture, le samedi 13 mars, les pêcheurs étaient impatients de jeter leur fil sur leurs parcours favoris. Les chutes de neige du début mars et les précipitations de la semaine précédant l'ouverture ont produit des eaux hautes, assez claires et surtout froides. Ce contexte n'a

pas permis d'offrir de très bons résultats sur les cours d'eau du département. Il aura fallu délaissier les parties supérieures des cours d'eau et préférer les parties moyennes et aval pour tirer son épingle du jeu. Les meilleurs résultats ont été obtenus au viron-manié et au toc sur quelques secteurs. D'une manière générale beaucoup de poissons petits ou de taille moyenne avec quelques rares sujets de belle taille. La plupart des truites étaient très maigres, ce qui est dû à la fois aux difficiles conditions estivales et aux eaux très froides de ce début d'année. Fort heureusement, les poissons ont pu se requinquer par la suite et se trouvaient en excellente forme à la fin de la saison. Au cours du mois de mars, les niveaux d'eau se sont stabilisés, mais sous l'effet

des quelques précipitations sous forme de giboulées, l'eau est restée très fraîche jusqu'à la mi-avril. Les résultats sont restés moyens la première partie de saison. Les beaux jours ont tardé et les moucheurs ont dû prendre leur mal en patience. Ce n'est qu'en avril, en effet, que les éclosions régulières ont commencé à se produire.

### Echos des berges d'une journée d'ouverture

- >>> Le Kergroix: beaucoup de pêcheurs, résultats moins bons que l'an dernier, beaucoup de petits poissons, rares poissons de plus de 30 cm.
- >>> Le Tohon: bonne fréquentation. Moyenne de 2/3 poissons par pêcheurs. Quelques poissons dépassant les 30 cm.
- >>> Le Loch: ouverture très moyenne. Peu de poissons capturés et de petite taille. Situation s'expliquant par les conditions de sécheresse de 2003.
- >>> Le Scorff: prises de belles truites de belle taille (30 cm) en nombre conséquent sur le cours inférieur du Scorff, confirmant l'amélioration de la qualité de cette rivière.
- >>> Le Tarun: pêcheurs nombreux, beaucoup de petits poissons, quelques poissons de taille respectable.
- >>> Le Sedon: fréquentation moyenne avec beaucoup de petits poissons.
- >>> L'Inam, L'Aër: difficile le matin. Quelques belles truites l'après-midi.

En mai-juin, les faibles précipitations ont donné aux rivières un niveau bas et les résultats sont restés moyens, sauf pour les pêcheurs pratiquant à l'ultraléger et au toc sur les grandes rivières comme le Scorff. A la mouche, ce fut le début des « coups du soir ». Le mois de juillet ne fut pas très productif dans l'ensemble. Les techniques à privilégier furent encore l'ultraléger et la mouche.

### ... et une fin de saison faste

Une fois n'est pas coutume, la période mi-août jusqu'à la fermeture fut la meilleure de la saison. En effet, à la faveur de températures clémentes et de précipitations régulières, les truites ont été très « mordeuses » et les pêcheurs (en nombre peu important) à l'écoute de la rivière ont su profiter de cette faste période. On a enregistré des paniers réguliers de 5/6 poissons de belle taille (25 cm et bien plus), sur Le Scorff, La Sarre, Le Tarun et autres... Beaucoup regretteront de ne pas avoir profité de la fin de saison ou toutes les techniques furent payantes. Cette saison globalement très moyenne a surpris sur la fin et les résultats de cette année de « convalescence » pour les populations de truites de nos rivières ne peuvent qu'encourager à l'optimisme pour la saison 2005.

### Carnassiers: du bon à très bon

Bonne saison pour les pêcheurs de carnassiers dans l'ensemble. Un très bon cru même pour les rivières canalisées



en particulier sur le Blavet (sauf en partie avale) où de nombreuses captures de poissons de belle taille ont été enregistrées de façon régulière.

Le mois de janvier fut faste pour l'Oust avec de nombreux sandres de taille moyenne capturés sur le secteur de Ploëmel. A noter la prise d'un Sandre de 97 cm pour 9 kg.

En Vilaine, cette période fut plus difficile qu'à l'habitude. Les captures furent moins nombreuses pour le mois de janvier qui est en principe une valeur sûre sur le parcours de La Roche-Bernard à Arzal. De même pour Guerledan et le Blavet. L'ouverture du 8 mai était donc très attendue par des pêcheurs restés sur leur faim lors de la fermeture de fin janvier. Ce matin là, des températures fraîches pour la saison et un vent de nord-ouest soutenu étaient au rendez-vous. Pour ceux qui avaient choisi de pêcher en bateau sur le lac de Guerledan, le lac au Duc ou encore en Vilaine, l'essentiel de la pêche s'est fait au cours des deux premières heures. Ensuite le fort vent a créé des conditions difficiles et peu agréables pour la pêche. Quelques très beaux sandres et de belles perches ont pourtant été leurrés à Guerledan. Sur le Blavet ont été enregistrées de nombreuses captures de brochets, surtout au vif.

### Échos des berges d'une saison de pêche au carnassier

Sur la partie moyenne du Blavet, les captures de brochets ont été régulières avec de beaux spécimens en début de saison. Sur le haut Blavet (amont de Pontivy), dans ce cadre sauvage, de gros sandres ont été capturés à l'ouverture et ensuite notamment par les jeunes locaux de l'école de pêche au poisson nageur. De belles pêches de brochets avec quelques spécimens avoisinant les 1,10 m. Les perches y ont été aussi nombreuses, mais en moyenne moins grosses que les années passées.

A Guerledan, les pêches « magiques » de perches de l'année passée ne se sont pas reproduites. Les sandres auront été bien difficiles à leurrer tout au long de la saison. De jolis brochets entre 60 cm et 90 cm capturés au vif, à la tirette, au spinnerbait et poissons-nageurs. Sur l'Oust, la saison aura été meilleure que 2003 pour le carnassier. Sur la période de mai à juillet, on notera les captures de sandres (97 cm pour 6,7 kg, écluse de Blon), de nombreux petits brochets (les frères réhabilités portent leurs fruits!). L'activité s'est estompée au cours du mois d'août et les résultats sont redevenus bons à partir de la mi-septembre avec de nombreuses captures de brochets aux leurres (cuiller en particulier).

« Une bonne saison pour le Brochet sur les rivières canalisées, en particulier le Blavet ».



Le mulot, poisson marin, remonte dans les estuaires dès le mois d'avril pour y séjourner jusqu'en octobre. Sa pêche est très intéressante car c'est un combattant infatigable.



De très grosses brèmes sont présentes en quantité sur les bièfs du Blavet. Ici, un poisson de 4,1 kg pour plus de 70 cm. On peut les rechercher au quiver, attention aux accrocs!

En Vilaine, les pêcheurs à la tirette auront régulièrement capturé des sandres de taille moyenne mais les résultats enregistrés sont à la baisse (à noter la présence de nombreux filets sur le parcours à l'aval de La Roche-Bernard, certains autorisés, d'autres...).

### Poissons blancs

Les carpistes ont eu aussi de bons résultats au cours de cette saison 2004.

Ragot Normark France  
La puissance des marques





2004 : très bon cru pour les saumonniers. Des poissons capturés de plus en plus haut sur le Blavet.

On enregistre de belles pêches sur l'Oust, sur le Blavet et à Guerledan. Les pêcheurs du haut-Blavet ont pu réaliser de jolies prises : de vieilles carpes du Blavet, communes, miroir, linéaires, « tarte aux pommes », à la robe et à la morphologie splendides. Les prises furent nombreuses et de bonne taille.

Les pêcheurs au coup, adeptes de la grande canne, du quiver et de la bolognaise, ont connu une saison meilleure que celle de l'année passée. De belles bourriches de gardons sur le lac au Duc, sur le cours moyen du Blavet. Les débits plus importants qu'en 2003 ont permis de pêcher à la graine dans de meilleures conditions sur les canaux.

Les brèmes auront été elles aussi au rendez-vous, en particulier sur le bas-Blavet où les sujets avoisinant les 4 kg sont toujours aussi fréquents parmi les mulets (mois de mai).. Les adeptes du quiver ont pu réaliser de belles pêches en particulier sur les canaux (au printemps, pêche de plus de 50 kg de brèmes en 6 heures de temps par des Britanniques, sur le secteur de Pontivy). Ablettes et tanches ont-elles aussi été au rendez-vous.

Le seul point noir de cette saison de pêche au coup est la recrudescence des populations de poissons-chats sur la Vilaine et la partie aval de l'Oust!!!

### Saumon : exceptionnelle saison

L'année 2004 s'avère comme ayant été une excellente saison pour la pêche du

◀ Les aloses sont de plus en plus nombreuses sur le bas-Blavet. Ce poisson migrateur est à rechercher à la mouche noyée ou avec une petite cuillère et offre un combat inoubliable.

Saumon. Tout l'annonçait : la campagne d'indices d'abondances effectuée à l'automne 2002 (voir encadré), les smolts comptabilisés lors de leur descente au piège du Leslé sur le Scorff au printemps 2003. Mais, le bilan de la saison est encore meilleur que ce que pouvaient attendre les plus optimistes avec un total de 635 saumons capturés (déclarations au 14 octobre 2004).

A l'ouverture, les conditions de pêche étaient bonnes avec des niveaux d'eau corrects favorisés par des précipitations la semaine précédente. On note une bonne fréquentation sur le Blavet et quelques saumons auront été capturés dès ce premier week-end, annonçant une saison exceptionnelle.

Les meilleurs résultats ont été enregistrés sur l'Ellé où 19 saumons ont été déclarés au cours du mois de mars puis 22 au mois d'avril. Sur le Blavet, 19 saumons déclarés sur la même période. Dès la fin mai, le T.A.C. (Total Autorisé de Captures) était atteint sur l'Ellé puisque le nombre de déclarations s'élevait à 54 saumons. Les saumonniers qui ont fréquenté de façon régulière les berges de l'Ellé pour y promener leur crevette ou leur cuiller auront été des saumonniers heureux.

### Blavet, première rivière à saumon française

Pour la suite, c'est par centaines que les castillons étaient attendus au piège du Moulin des Princes de Pont-Scorff, et l'affluence s'est produite comme prévu. En effet, dès la fin du mois de juin, plus de 80 poissons étaient passés au piège, 659 poissons à la fin août et 791 à la fin novembre. Par contre, les résultats de pêche sur le Scorff furent curieusement médiocres au regard de la quantité de poissons présents. Les poissons étaient là mais ne mordaient pas.

Le scénario ne fut pas le même sur le Blavet puisque on enregistrerait 126 déclarations de captures de castillons à la fin juillet. Le Blavet se classant première rivière de Bretagne en nombre de captures et deuxième de France derrière le Gave d'Oléron !

A la réouverture, le samedi 11 septembre les saumonniers étaient nombreux à arpenter la partie basse du Blavet, les marsouinages témoignaient de la présence de nombreux poissons. A la fin de la journée, plus d'une vingtaine de saumons avaient été capturés; cette abondance a continué au cours de la semaine suivante et l'on a pu constater un retour de la fièvre du Saumon. Mi octobre les chiffres de déclaration de captures se montaient à 339 saumons, faisant du Blavet la meilleure rivière à saumons de France.

L.L.

La bonne humeur règne enfin sur le bord des cours d'eau à saumons... et il y a de quoi ! Les captures des pêcheurs ont atteint sur certains cours

d'eau en 2004 des niveaux depuis longtemps oubliés et, visiblement, les cours d'eaux morbihannais sont remplis de saumons. Faut-il pour autant être optimistes pour l'avenir ?



Saumon

Des signes d'une reprise durable ?

Pour l'anecdote, l'un d'entre eux mesurait 77,6 cm pour un poids de 5,3 kg ! Et c'était bien un castillon et non pas un saumon de printemps, comme l'a confirmée la lecture d'écaillés. Toujours dans la catégorie « gros poissons », on peut signaler la capture de six saumons de seconde remontée (alors que certaines années aucun n'était observé), dont l'un mesurait 90 cm pour un poids de 8,3 kg. On peut également souligner les observations de nombreux bécards en très bon état signalés en début de saison, et l'absence de saumons malades.

### Des smolts qui dévalent en nombre

Mais l'année 2004 n'a pas été seulement marquée par la forte remontée de saumons adultes, elle a aussi présenté une importante dévalaison de smolts (6000 smolts capturés au moulin du Leslé et des Princes). Cela augure de bons retours dans les années à venir, à condition que le taux de survie en mer soit satisfaisant. A ce propos, les études menées sur le Scorff ont montré qu'après plusieurs années de très faible survie en mer (5%), la cohorte des smolts descendus en 2002 a, au contraire,

connu un taux de retour inhabituellement élevé (20%).

L'évolution favorable des indices d'abondance de juvéniles de saumons est également un paramètre qui peut inciter à l'optimisme : après une année exceptionnelle, mais où les résultats de pêche électrique étaient peut-être biaisés par les conditions de pêche de 2003 (niveaux d'eaux particulièrement bas, provoquant sans doute des concentrations de tacons dans les secteurs favorables), le nombre de tacons de l'année est encore très haut sur les cours d'eau morbihannais échantillonnés. Et surtout, ces indices connaissent globalement une augmentation constante depuis leur début en 1997.

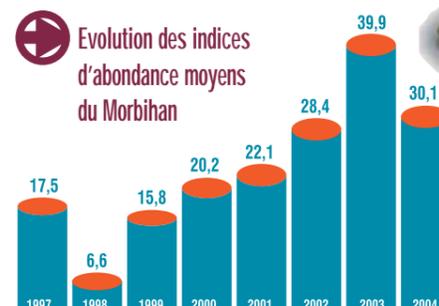
Rien n'est jamais acquis, surtout en ce domaine complexe, mais les clignotants à notre disposition sont au vert, pour la première fois. De quoi inciter non pas à un optimisme béat mais à la persévérance dans l'action.

A.L.C.

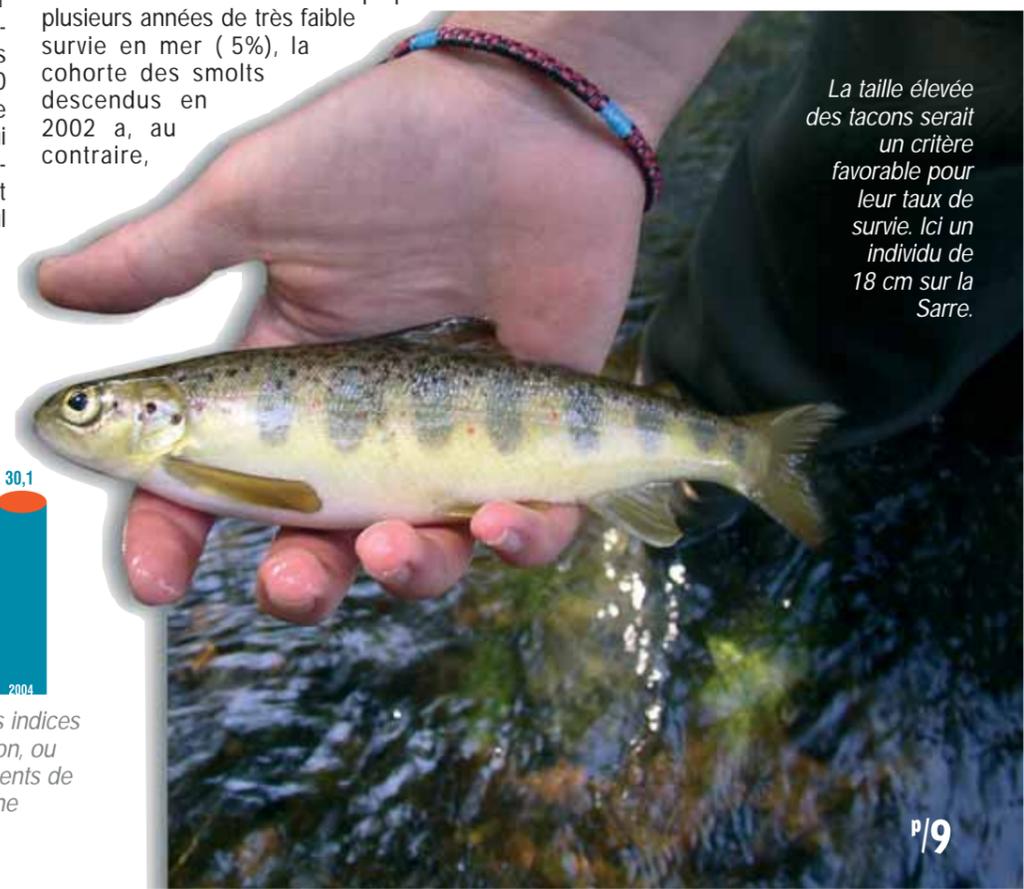
### 791 saumons au moulin des Princes

Ainsi, au piège du Moulin des Princes sur le Scorff, 791 saumons ont été comptabilisés en 2004, alors que la moyenne des 10 dernières années n'était que de 350 saumons... De même, 26 saumons de printemps sont passés au piège, ce qui correspond à la moyenne des années précédentes, alors que les pronostics étaient très pessimistes (statistiquement, un seul saumon de printemps était attendu). Quant aux castillons, ils ont été particulièrement nombreux, avec 759 poissons.

### Evolution des indices d'abondance moyens du Morbihan



Sur tous les cours d'eau à saumons, les indices d'abondance montrent une augmentation, ou au minimum une stabilité, des peuplements de tacons de l'année, ce qui témoigne d'une meilleure santé du stock.



La taille élevée des tacons serait un critère favorable pour leur taux de survie. Ici un individu de 18 cm sur la Sarre.



# Protéger C'est avant tout prévenir

L'année 2005 aura été lourde en ce domaine. La Directive Cadre sur l'Eau, la réforme de la loi sur l'eau, l'élaboration du SAGE des bassins du Blavet et de l'Ellé, ont généré des centaines d'heures de travail dont le résultat de terrain ne sera perceptible (pour ceux qui en auront conscience!) que dans quelques années. L'enjeu y est toujours le même : obtenir une meilleure prise en compte du milieu

C. Le Clève



La protection des cours d'eau est avant tout un travail de prévention. Invisible sur le terrain, cette action se passe essentiellement en réunions, dans les bureaux. Il s'agit de peser sur les décisions prises qui auront des répercussions sur une longue période ; 2015 voire 2030 pour la DCE par exemple.

## Roffol: le pollueur fortement condamné

En septembre 2000, dans le cadre de travaux routiers, la société EGTP réalise un remblai sur la commune de Guénin proche du Roffol. Beaucoup trop chargé (pour limiter les coûts de transport) et miné par les pluies de l'automne, une partie importante du remblai s'écroule. Plusieurs milliers de mètres cube de boue bouchent le ruisseau dont le cours est très fortement colmaté sur plusieurs kilomètres jusqu'à sa confluence avec le Blavet.

Souhaitant obtenir la réhabilitation du ruisseau, l'AAPPMA de Baud et la Fédération avaient engagé une procédure amiable. Faute d'accord sur le constat des dégâts et la réhabilitation du ruisseau, celle-ci n'a pu aboutir, et le dossier s'est retrouvé devant le tribunal de Lorient, qui a condamné le PDG de EGTP à 3000 euros d'amende. Cette condamnation a été confirmée en appel et l'amende portée à 4000 euros. Concernant l'indemnisation des dégâts, chiffrés à plus de 35000 euros, elle doit être décidée par le tribunal de Lorient lors d'une future audience en intérêts civils.

Demi succès pour l'instant puisque, en attendant, et malgré un nettoyage végétal réalisé par les équipes de la Fédération pour favoriser l'autocurage et trois hivers successifs, le lit du cours d'eau reste très colmaté et la productivité piscicole fortement amoindrie. Quelque soit le résultat de cette procédure, une intervention curative sera nécessaire pour redonner au cours d'eau son attrait antérieur.

C. Le Clève



Trois années après la pollution, et malgré l'entretien réalisé, le Roffol reste très fortement colmaté.

aquatique dans les décisions prises, que ce soit en terme de qualité d'eau, d'aménagement, d'entretien ou de gestion. Pas toujours fructueux à court terme, il contribue pourtant à faire évoluer les esprits en profondeur et, à ce titre, est indispensable pour une action qui ne peut s'envisager que sur le long terme, développement durable oblige.

## Des avancées remises en cause, ...

Plus immédiates risquent d'être les conséquences d'une décision rendue fin octobre 2003 par la cour d'appel de Rennes. Dans une affaire de recalibrage de cours d'eau, la cour a en effet acquitté les prévenus, condamnés en première instance par le tribunal de Vannes, en relevant notamment que le cours d'eau avait déjà été recalibré dans les années 80, et que les travaux incriminés n'avaient donc consisté qu'à entretenir l'existant. Cette décision est lourde de conséquences car ce sont plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau recalibrés entre 1960 et 1990 dans le cadre des grandes opérations d'hydraulique agricole qui sont dans le même cas de figure. Ce sont toutes les avancées obtenues ces dernières années sur la protection et l'entretien des têtes de bassin qui risquent d'être remises en cause. Cette décision s'appuie sur une approche erronée de la nomenclature « eau » et de la notion de curage d'entretien tel que le définit le code de l'environnement. Il nous appartient donc, dès les prochaines affaires, de rétablir une jurisprudence plus favorable.

## ... et des arrêts favorables

Fort heureusement, toutes les décisions n'ont pas été défavorables en 2004,

La cour d'appel de Rennes a considéré que ces travaux réalisés en mars 2001 consistaient en un simple entretien du cours d'eau. Une décision contestable qui peut être lourde de conséquences.

loin s'en faut. C'est ainsi, qu'un braconnier notoire, verbalisé en décembre 2003 dans les marais de Redon pour y avoir pêché au filet (ce qui est strictement interdit!) a été condamné en juin 2004 par le tribunal de Redon à 550 euros d'amende et à verser 700 euros de dommages à la Fédération, partie civile. Le tribunal a également prononcé la saisie du matériel de pêche.

Par ailleurs, un arrêt favorable de la cour de cassation a confirmé définitivement en février la condamnation d'un promoteur immobilier poursuivi pour un détournement de cours d'eau réalisé en avril 2001. La Fédération était également partie civile dans ce dossier avec l'AAPPMA de Vannes.

Enfin, la cour d'appel de Rennes a confirmé la condamnation en première instance de la société EGTP, responsable d'une grave pollution sur le Roffol à l'automne 2000 (voir encadré).

Novembre 2004 : des saumons bloqués par dizaines tentent sans succès de franchir le barrage de Kerousse.



## Kerousse : la grogne monte!

EDF nous doit plus que la lumière!

L'usine hydro-électrique de Kerousse, sur le Blavet est autorisée depuis 1902. Son exploitation semble rentable, puisque l'exploitant, Électricité de France, décide en 1991 de solliciter le renouvellement de l'autorisation. Le 29 septembre 1999, un arrêté préfectoral renouvelle l'autorisation d'exploiter pour une durée de 40 ans.

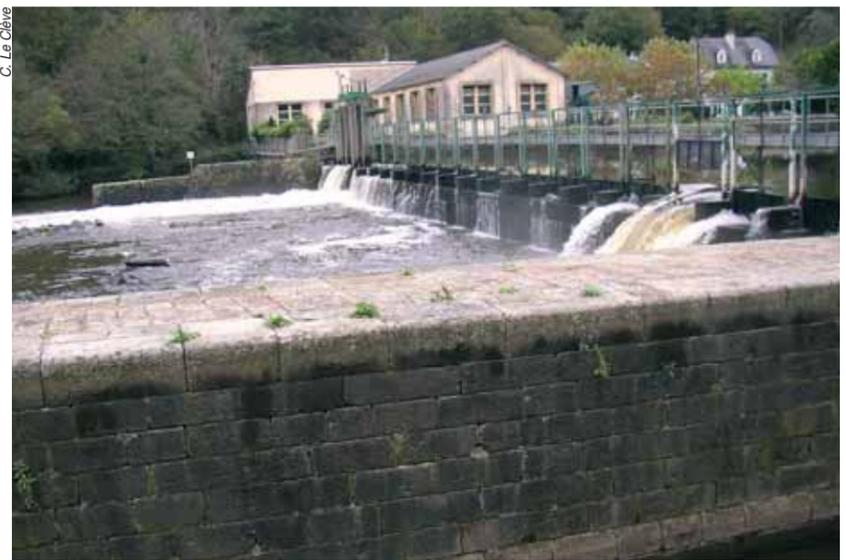
L'article 9, relatif aux mesures de sauvegarde, prévoit l'aménagement d'une nouvelle passe à poissons, l'existante n'étant que très partiellement fonctionnelle. Celle-ci doit être réalisée dans un délai de 2 ans, délai normalement suffisant lorsqu'on s'appelle EDF, qu'on exploite de nombreux ouvrages hydroélectriques, qu'on dispose des moyens financiers et qu'on est conscient du problème. En effet, l'étude d'impact présentée par EDF à l'appui de sa demande de renouvellement soulignait les difficultés de migration ; c'était en 1993!

Pourtant, en octobre 2004, soit 5 ans après l'arrêt et 3 ans après la date limite imposée, toujours pas de passe! Pas plus que de réponses d'EDF aux courriers adressés par la Fédération en 2000, 2002, 2004. Pas plus que de l'administration d'ailleurs, à ce jour.

Dans le même temps, de 1999 à 2002, le Pays d'Accueil de la vallée du Blavet a réalisé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région Bretagne 11 passes à poissons sur le bas-Blavet. Seul reste l'obstacle Kerousse.

Et si EDF nous devait également le respect de ses obligations réglementaires? Ou faudra-t-il faire appliquer l'article 25 de l'arrêté qui prévoit le retrait de l'autorisation en cas de non respect des clauses de l'arrêté.

C. Le Clève



C.L.C. Le barrage de Kerousse, difficilement franchissable: la colère gronde chez les pêcheurs.

Ne lancez pas  
votre ligne,  
sous les lignes

EDF  
Électricité  
de France

RTE

OBJECTIF PÊCHE

Promouvoir et  
développer la pêche...

C'est notre métier.

www.objectif-peche.com  
02 98 70 28 73

En 2004, l'application concrète des actions inscrites dans les plans de gestion piscicole se poursuit. C'est aussi la dernière année de suivi du bassin pilote du Brandifrou, qui confirme l'intérêt majeur et la réussite de la gestion patrimoniale sur les contextes conformes.



## Approche patrimoniale

# Les preuves d'une réussite



Après Guéveneux, l'aménagement du Gué de l'épine ouvre les portes de l'Arz aux poissons migrateurs.

Les opérations de réhabilitation de cours d'eau (Langonnet), des réalisations de frayères à brochets (Blavet, Oust), des aménagements de passes à poissons (Arz) se sont déroulées dans le cadre des actions programmées au sein des plans de gestion.

### Le Langonnet: une réhabilitation de grande ampleur

L'année 2004 a été principalement marquée par le début des travaux de réhabilitation du Langonnet. Cette année, 2000 m de rives ont été équipées de structures diverses (épis, seuils, blocs...) destinées à diversifier les écoulements et rétablir des conditions



### L'Arz: libre circulation et diversification d'habitat

favorables à la truite sur ce cours d'eau rectifié et reprofilé. C'est la première tranche d'un total de 4, pour arriver à 5 300 m de cours d'eau aménagés en 2006 (voir dossier en pages 34-35).

buses associé à un diagnostic de leur franchissabilité sur la totalité du bassin ainsi qu'une étude préalable à l'aménagement des berges sur le cours principal. Elles devraient permettre à terme de rétablir la libre circulation sur les petits affluents court-circuités, mais aussi de diversifier l'habitat du cours principal par une végétalisation adaptée. Par la suite, les AAPPMA pourront s'engager dans une gestion patrimoniale.

### Gestion patrimoniale : les preuves d'une réussite

Au terme de l'expérience menée sur le ruisseau pilote du Brandifrou depuis 1998, on peut désormais affirmer que la gestion patrimoniale porte ses fruits. En effet, l'AAPPMA de Melrand s'est abstenue de procéder à des alevinages sur ce bassin depuis 1997 et des pêches électriques en 1998, 2001 et 2004 ont prouvé le bon équilibre du peuplement de truites sauvages. En effet, sur les trois stations échantillonnées, toutes les classes d'âge de truites ont été recensées, de l'alevin de l'année de 6 cm environ à la truite

Le suivi de la population de truites sur le Brandifrou démontre que la gestion patrimoniale est possible sur les cours d'eau conformes.

## A venir en 2005

- Les indices d'abondance de juvéniles de saumons sur les bassins de l'Ellé, du Blavet, de l'Oust, du Kergroix et du Pont du Roc'h
- L'enquête halieutique sur les pêcheurs de saumons du Blavet, pour suivre la répartition des saumons consécutivement à l'aménagement des passes
- Le comptage des frayères à lamproies marines sur le bassin de l'Oust
- Le recensement des buses et diagnostic de leur franchissabilité sur les bassins du Trévelo et des Arches
- Le suivi des migrations sur le Scorff
- L'étude préalable à la définition de la limite de salure des eaux sur 14 cours d'eau côtiers
- Le suivi de l'efficacité des frayères à brochets sur l'Oust et le Blavet
- La réalisation de frayères à brochets
- La poursuite des travaux de réhabilitation du Langonnet
- La première phase des travaux de réhabilitation de la Drayac.

adulte jusqu'à 28 cm, ce qui atteste des bonnes conditions de reproduction, mais aussi de grossissement. De nombreuses autres AAPPMA se sont déjà engagées dans une démarche de gestion patrimoniale sur leurs contextes conformes et ces résultats observés sur le Brandifrou confirment les témoignages favorables des pêcheurs.

A.L.C.



### POINT AIR

Pêche • Chasse  
Loisirs • Coutellerie



6 Place du Bouffay • 56140 MALESTROIT  
Tél. 02.97.75.10.44



La frayère du Trou perdu à Languidic présente une bonne couverture végétale, support nécessaire à la ponte des brochets.

## Frayères à brochets: premiers brochetons sur le Blavet

L'aménagement de frayères à brochets, déjà engagé sur l'Oust dans le cadre de l'application des plans de gestion piscicole des AAPPMA, a continué sur cette rivière, mais aussi sur le Blavet. Depuis 2001, des pêches électriques sur les frayères de Montertelot et de la Bagotais sur l'Oust avaient prouvé le bon fonctionnement de ce type de réalisation. Pour le confirmer, les suivis ont été menés en 2004 sur les frayères nouvellement réalisées de Tréverand (Bréhan), S' Laurent sur Oust et du Trou Perdu (Languidic) sur le Blavet. Sur cette dernière, la production peut être estimée de 500 à 1000 brochetons sur 2000 m<sup>2</sup> de zone vraiment productive où la végétation est bien développée. Les 13000 m<sup>2</sup> restants sont encore en cours de végétalisation, ce qui laisse présager d'une augmentation prochaine de la production de cette frayère. Quant à la frayère de Tréverand, située sur l'Oust (Bréhan), elle produirait environ 1500 brochetons sur 3600 m<sup>2</sup> de végétation déjà très bien diversifiée. En revanche, la frayère de S' Laurent sur Oust n'est actuellement que très peu productive (1 seul fingerling pêché), du fait d'un sévère manque de diversité d'habitat lié au très faible développement de la végétation aquatique, amplifié par une forte turbidité. Du temps et des aménagements spécifiques pour permettre un développement de végétation seront nécessaires pour rendre fonctionnelle cette frayère.

Dans tous les cas, le fonctionnement de toutes ces frayères nécessite un maintien en eau strict des biefs pendant la période de remontée des géniteurs, sans quoi toute reproduction est absolument impossible.

Ce sera aussi le cas pour les nouvelles frayères réalisées en 2004 sur Melrand en amont de l'écluse de Boterneau, sur Kerostin en amont de Pontivy et sur le Guer en amont de S' Samson (frayère déjà réalisée, mais reprofilée en 2004).



Un brocheton tous les 3 m<sup>2</sup> en moyenne: des résultats concrets!





### Les meilleurs conseils

VENTES SUR PLACE, PAR CORRESPONDANCE

Zone de Tréhonin **PONTIVY LE SOURN**  
& **02 97 25 36 56**



# 2004 Les CRE montent en puissance

A l'ouest du département, les premiers travaux réalisés dans le cadre des CRE sont terminés. A l'est, des syndicats de communes ont engagé les études préalables. Les pêcheurs du Morbihan se sont largement impliqués dans le développement de l'activité et leur rôle va évoluer.

## L'étude préalable, une phase essentielle

Cet outil s'inscrit dans le cadre défini par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il a été utilisé sur le bassin versant du Loch, qui a servi de laboratoire, puis sur le Blavet. Après ces retours d'expérience, le syndicat du bassin de l'Arz et le syndicat d'aménagement de la vallée de l'Aff ont pu engager cette étude qui permet :

- >>> d'établir l'état des lieux du milieu et des usages
- >>> de définir des objectifs de gestion en concertation avec les différents partenaires
- >>> de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre
- >>> de programmer les diverses opérations
- >>> de préciser les préconisations pour l'exécution des travaux et leur évaluation.

Sur les cours d'eau ou la démarche CRE a été utilisée, les pêcheurs, présents aux différentes étapes de l'étude, ont pu faire valoir la pratique du loisir pêche, leur expérience en matière de restauration et d'entretien de cours d'eau, mais également la réalisation d'aménagements. Parmi ces réalisations, citons des franchissements de buses, des travaux de diversification du milieu, des plantations ou encore l'aménagement d'abreuvoirs.

La convention départementale s'inscrit dans une démarche de tableau de bord départemental sur l'environnement dont la thématique cours d'eau constitue le premier volet. Elle permettra à terme une harmonisation de la collecte et de la production des données sur les cours d'eau du Morbihan. Cette connaissance précise des cours d'eau peut devenir pour les pêcheurs du Morbihan un outil pour la gestion piscicole.

## Une activité qui s'ouvre aux entreprises

Autre évolution, sous l'impulsion des CRE, les chantiers d'insertion laissent peu à peu la place aux entreprises. Les appels d'offre publics lancés par les collectivités ont démontré l'intérêt que celles-ci portent à ces travaux. Quatre d'entre elles

sont intervenues dans le Morbihan. Cette professionnalisation de l'activité montre qu'une nouvelle étape a été franchie dans le département. Grâce à la présence sur le terrain des techniciens rivière, ces entreprises font progressivement évoluer leurs pratiques pour réaliser les travaux conformément au cahier des charges.

## Le niveau de réalisation des travaux, un domaine à préciser

L'étude, si précise soit elle, indique la nature des travaux à réaliser mais ne rentre pas dans le détail de leur réalisation ; c'est le domaine du Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP) de l'appel d'offre.

Les différents appels offres engagés répartissent les travaux par nature afin d'aider l'entreprise à établir son offre de la manière la plus juste possible. Or l'estimation du temps de réalisation des travaux, donc de leur coût, est difficile.

Par exemple pour les arbres, le traitement d'un saule avec un diamètre de tiges supérieur à 25 cm prend en moyenne 1 heure suivant l'accessibilité et la mécanisation. Le prendre en compte ou pas peut être déterminant sur les coûts affichés au final. Il s'en suit deux problèmes :

- >>> Lors de l'analyse des offres, l'opérateur sous estime le coût de la prestation. Comme le choix de l'opérateur se fait au moins disant généralement, il devient adjudicataire du marché.
- >>> Lors de la réalisation des travaux, la même entreprise aura tendance à ne pas couper l'arbre par gain de temps. Il convient alors d'élaborer le CCTP travaux le plus précis possible pour fournir au maître d'ouvrage un document contractuel opérationnel et, à l'entreprise, un descriptif quantitatif et qualitatif permettant d'établir l'offre au plus juste.

## Le rôle des pêcheurs en évolution

Pendant de nombreuses années, les pêcheurs du Morbihan ont joué un rôle majeur dans les travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau. L'implication forte de la collectivité que nous recherchions, nous amène à faire évoluer nos actions. Au niveau des AAPPMA, les bénévoles continuent à réaliser des

travaux de nettoyage de rivière et dans certains secteurs, elles commencent à engager des actions d'aménagement des cours d'eau.

Au niveau de la Fédération, le choix a été fait, pour l'instant, de conserver une structure permanente. Après avoir compté jusqu'à six équipes, actuellement deux équipes interviennent sur les cours d'eau de l'ouest du département. Le souhait de conserver une structure opérationnelle affirme la volonté de la Fédération de rester une référence technique partenaire des collectivités locales et d'apporter son assistance technique aux maîtres d'ouvrage.

## Les projets 2005

Toujours présents sur les bords des cours d'eau, les pêcheurs bénévoles vont continuer leurs actions concrètes de restauration, d'entretien et entamer des opérations d'aménagement de ruisseaux. La Fédération pourra apporter son aide au montage des dossiers d'autorisation. Rappelons également la poursuite de la journée départementale de restauration de cours d'eau qui, après avoir rassemblé plus de 200 personnes sur le ruisseau de la Marle près de Vannes, se tiendra en 2005 dans le nord ouest du département.

Coté équipes permanentes, l'action se déroulera dans le cadre des CRE sur les bassins versant de l'Ellé, du Scorff et du Blavet. Elle se structurera autour de deux équipes dont l'activité est garantie jusqu'à l'été et en septembre ; elles pourront ensuite poursuivre leur intervention par la poursuite des travaux d'aménagement sur le ruisseau de Langonnet commencée à l'automne 2004. Mais le cadre concurrentiel amènera la commission nettoyage et aménagement de cours d'eau et le conseil d'administration de la Fédération à une réflexion sur ce rôle et cette organisation.

## Le conseil aux collectivités

Comme en 2004, la Fédération apportera son aide aux collectivités sous la forme d'une assistance technique à maître d'ouvrage ; d'une part dans le cadre du suivi des travaux avec la Communauté de Communes du Pays de Pontivy et le Conseil Général du Morbihan ; d'autre part dans le cadre de l'accompagnement des études avec le syndicat du bassin de l'Arz et le syndicat d'aménagement de la vallée de l'Aff.

## Vers une synergie départementale et régionale

L'agence de l'eau Loire Bretagne joue un rôle important dans la préservation des milieux aquatiques ; en 2004 son implication financière a été renforcée suite à une réorientation des aides de l'état.

## La berge « contre halage » : un partenariat prometteur



En 2004, le Conseil Général du Morbihan a engagé des travaux de rétablissement des profondeurs et des renforcements des berges des voies navigables suite aux crues des années 1999 et 2000. En complément, il a souhaité restaurer la végétation de la berge « contre halage ». Après des coupes trop sévères de la végétation immergée, essentielle pour la faune piscicole, des contacts ont été établis avec le service des voies navigables du Conseil Général. Une collaboration s'est engagée pour la réalisation de ces travaux. Un secteur de démonstration a été réalisé sur le Blavet entre Manerven et Minazen où le principe suivant a été retenu : l'intervention sur la végétation rivulaire constituée d'arbres, arbustes et arbrisseaux, doit intégrer la multifonctionnalité du canal.

Au-delà du rôle essentiel de maintien de la stabilité des rives, la gestion de la végétation rivulaire a pour objectif de :

- protéger les personnes et les biens, notamment les ouvrages,
- garantir la navigation avec un chenal de 15 mètres,
- prendre en compte la protection des milieux aquatiques notamment le cycle biologique des poissons, et de l'avifaune.
- permettre la pratique de la pêche,
- prendre en compte le paysage de la voie d'eau.

Cette expérience a par la suite servi de support à une information auprès des personnels de la DDE intervenant pour le suivi des travaux réalisés par les entreprises.

Dans ce cadre, la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique réalise une mission d'assistance technique auprès du Conseil Général pour le suivi de ces travaux. Ainsi, sur le secteur de Pontivy, la Fédération a réalisé un marquage de la végétation en partenariat avec la DDE avant le passage de l'entreprise. Nous souhaitons que cette démarche préfigure une gestion concertée des voies navigables.

L'année 2004 a vu l'arrivée de nouvelles équipes au Conseil Général et au Conseil Régional.

Les pêcheurs du Morbihan proposent que l'année 2005 permette de consolider les politiques départementales et régionales en faveur des milieux aquatiques qui pourraient s'inscrire dans une synergie autour des axes suivants :

- >>> la capitalisation des savoirs acquis sur le terrain complétés par des données scientifiques,
- >>> la transmission des acquis aux différents intervenants,
- >>> le renforcement des politiques actuelles par la prise en compte d'une complémentarité des financements au niveau :
  - de l'entretien des cours d'eau en complément de la restauration,
  - du technicien de rivière, cheville

ouvrière du projet, dont le financement du poste est trop lourd pour les petites communes

- de la structure départementale, niveau opérationnel d'action, niveau auquel la Fédération du Morbihan Pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique peut s'inscrire,
- du soutien aux activités bénévoles menées par les associations en marge des financements actuels,
- de l'expérimentation de nouvelles techniques qui viendront en complément des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau car de nombreux ruisseaux ont fait l'objet de curage et de reprofilage. Ceci permettrait d'aborder l'application de la directive cadre européenne sur le bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015.

## Conserver les basses branches



Depuis les années 1970, les techniques d'intervention sur la végétation des berges ont évolué. Déboisement au départ, puis nettoyage et enfin restauration ou entretien, la façon de couper les arbres, arbustes ou arbrisseaux a changé. Actuellement on conserve une diversité d'espèces et de classes d'âge de végétation. Souvent, des embâcles sont conservés pour servir d'abri pour les poissons et freiner l'eau. Les dernières expériences acquises montrent le rôle essentiel de l'ombrage sur les rivières et ruisseaux pour les poissons. Il convient donc de conserver impérativement les basses branches des arbres et arbustes à croissance lente : chêne, frêne, noisetier, aubépine, prunellier. Elles constituent par ailleurs une protection efficace contre les oiseaux piscivores.

En 7 années, l'animation pêche s'est faite une place dans les programmes de loisirs proposés aux jeunes pendant le temps extra scolaire.



Elle est aussi devenue un support d'éducation à l'environnement et de découverte des milieux aquatiques pendant le temps de classe.

### Ticket Sport: Auray mise sur la pêche

Interrogé sur les motivations qui ont conduit la ville d'Auray à présenter l'activité pêche aux jeunes lors des vacances scolaires, Lomig Mouxion animateur et responsable des activités Ticket Sport au Service Jeunesse de la Ville d'Auray témoigne: « Dans le cadre des programmes Ticket sport de la ville d'Auray (chaque vacances scolaires), nous proposons des activités éducatives pour des enfants et des jeunes de 8 à 17 ans. Le choix de mettre en place des animations avec la Fédération de Pêche vient de notre projet qui est de proposer des activités diversifiées rentrant dans un cadre d'initiation et de découverte. Cette pratique étant inexistante, nous avons pris contact avec les intervenants ; leur projet nous a séduit. Nos attentes en terme de valeur éducative se rejoignent. Cela fait maintenant deux ans que nous travaillons ensemble et les animations programmées ont rassemblé un nombre important d'enfants. L'approche, le contenu, les intervenants ainsi que les lieux ont permis d'avoir une animation de très bonne qualité. Tout en apportant une technicité, les valeurs de respect, d'entraide, d'écoute sont bien présentes et défendues. Tout ceci est très important. Nous sommes bien dans le cadre d'une découverte qui est utilisée comme un moyen pour atteindre des objectifs éducatifs de socialisation, d'autonomie, et permettre à un jeune de vivre un temps de loisirs le plus riche possible. Et avec la pêche, tous ces objectifs sont atteints ».



Le mini-stage, un outil pour amener de nouveaux pratiquants vers la pêche

## L'animation Pêche à un tournant

Avec 270 demi journées réalisées en 2004, le volume d'activité de l'équipe d'animation a une nouvelle fois augmenté. Il n'a pas été simple d'organiser le planning, l'été en particulier, pour répondre aux demandes. L'appui de stagiaires pour l'encadrement a permis de les satisfaire presque toutes.

### Plus de formation des jeunes

180 de ces demi journées ont été consacrées à l'encadrement de séances de pêche avec une forte augmentation des mini stages. Davantage de responsables de CLSH ont en effet souhaité aller un peu plus loin dans l'activité pêche. Les modules de trois demi journées proposées à un groupe de 8 stagiaires ont permis d'aborder différentes techniques de pêche, d'en connaître les bases pour être en situation de réussite (voir également dans le Cahier central de cette revue, l'entretien avec Vincent Roussel).... Ces stages permettent de remédier ainsi à la disparition de la transmission du savoir, qui se faisait naturellement il y a quelques années, le plus souvent par le biais de la famille. Cette formule de formation est sans doute un outil intéressant pour amener de nouveaux pratiquants vers notre loisir, qui apparaît, souvent, comme difficile à aborder. Le reste des actions d'animation de terrain a été occupé par des projets éducatifs sur lesquels nous sommes partenaires depuis plusieurs années (50 demi journées). Enfin, les AAPPMA ont sollicité la Fédération pour une aide à l'animation avec mise à disposition de personnel et de matériel pour 40 demi-journées.

### Les limites atteintes

Lorsque l'on décide de mener des actions d'animation de façon permanente, on ne peut déroger à certaines obligations. L'une d'elle est que les encadrants de ces activités soit formés et diplômés pour cela. Une autre est que le personnel soit en nombre suffisant pour réaliser les séances en garantissant la sécurité des publics encadrés. Une règle que la Fédération s'impose lorsqu'elle s'engage pour des animations est de prévoir un encadrement complémentaire



Y. Le Clairche

La Fédération à la foire exposition de Vannes avec le simulateur de pêche: on se croirait au bord de l'eau.



L'initiation à la pêche permet aussi de découvrir les poissons.

suffisant pour fournir une prestation de qualité. Cette volonté de satisfaire pleinement nos partenaires (établissement scolaires, collectivités) nécessite des moyens suffisants. L'organisation qui a permis de développer l'activité jusqu'au niveau actuel était possible par des aides dont nous ne disposerons plus à l'avenir. Et force est de constater qu'il est difficile de mobiliser auprès de nos partenaires actuels des moyens supplémentaires pour continuer sur ce schéma. Les partenariats espérés qui auraient permis de faire perdurer les actions que nous avons menées depuis 1998 n'ont pu être conclus. Fin 2004, le conseil d'administration de la Fédération a tiré les conséquences de cette absence

Prenez note : le Morbihan sera la destination pêche présentée dans le numéro d'ouverture de la revue « salmo-truite-magazine ».



Y. Le Clairche

Des animations qui ont réuni les enfants et les parents pour la fête de la pêche.

de moyens et a décidé de réduire son activité d'animation. C'est regrettable pour tous les jeunes qui ne découvriront pas la pêche, qui pourtant leur plaît et qui, surtout, permet de découvrir un environnement dont chacun s'accorde à dire aujourd'hui qu'il faut le préserver. Mais peut-on se sentir concerné par ce que l'on ne connaît pas?

### De nouvelles actions

La réduction de l'activité d'animation sur le terrain libérera du temps qui sera consacré en 2005 à poursuivre la réflexion

engagée avec le comité départemental du tourisme pour la mise en place d'un schéma de développement du tourisme pêche en Morbihan.

Un temps précieux également pour la réalisation d'aménagements favorisant le développement de la pêche du saumon sur le Scorff en partenariat avec les AAPPMA du Scorff et la mairie de Pont-Scorff ; pour la finalisation du projet de site Internet de la Fédération réalisé par une stagiaire en 2004 ; pour développer la communication.

Y.L.C.

### Pêche et gastronomie: "ces poissons oubliés"



Recette présentée par Yves PERREZ

Yves PERREZ en bref:

Arrivé en Bretagne en 1972 après un début de carrière en région parisienne, il crée un espace touristique à Kerlenn, avec auberge et restaurant gastronomique dont il est le chef jusqu'en 1994. En 1996, il crée les « restaurants du terroir\* » en Bretagne. En 1999 il est accepté à l'académie nationale de cuisine. Yves PERREZ occupe par ailleurs les fonctions de maire de GUERN depuis 1987. Il est aussi vice président de l'AAPPMA « la gaule Melrandaise » et pêcheur à ses temps libres.

\* Restaurants du terroirs: label de chefs cuisiniers qui s'engagent à promouvoir une cuisine traditionnelle et locale en utilisant des produits de qualité issus de l'agriculture durable.

### Gardons au safran et aux moules (4 personnes)

24 petits gardons - 500 grammes de moules - 1 gousse d'ail - 1 oignon 3 tomates - 1 verre de pastis - Sel, poivre, persil, safran

• La sauce: Monder les tomates. Hacher finement l'oignon. Faire revenir le tout au beurre dans une casserole. Flamber avec 1/2 verre de pastis. Ajouter un 1/2 litre d'eau. Ajouter 50 gr de beurre et laisser cuire 5 minutes. Ajouter les moules et laisser cuire jusqu'à leur ouverture. Saler, poivrer, 3 pistils de safran. Réserver.

• Les poissons: écailler les gardons, leur ouvrir le ventre aux ciseaux, les vider. Poêler chaque côté au beurre 3 minutes. Saler, poivrer, flamber avec le reste de pastis.

• Pour servir: napper l'assiette de sauce. Disposer les poissons en éventail. Mettre quelques moules et décorer avec le persil. Servir chaud.

Ne lancez pas votre ligne sous les lignes

Parce qu'elles sont longues et souvent conductrices de l'électricité, les cannes à pêche manipulées près des lignes électriques vous exposent à des risques. La proximité d'une canne à pêche et d'une ligne électrique peut suffire à provoquer un arc électrique, appelé amorçage. Vous risquez alors l'électrocution.

Pour pêcher en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de suivre quelques mesures de prévention simples et rappelées ci-dessous.

RTE EDF Electricité de France

■ PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE  
→ Pêche au lancer → Pêche à la mouche → Pêche au coup → Pêche au toc

■ CONSEILS DE PRÉVENTION  
• Vérifier qu'aucune ligne ne se trouve aux abords du plan d'eau.  
• Evitez de pêcher près des lignes électriques.  
• Tenez votre canne en position horizontale, si vous passez sous une ligne électrique.  
• Demandez conseil à votre Fédération de pêche.

3ème successeur Depuis 1914

La Clef des Champs

CHASSE - PÊCHE

UN SERVICE APRÈS-VENTE - CANNES ET MOULINETS

Toutes pêches en rivière et en mer

Un grand choix de matériels de pêche au carassinier

CHASSE - PÊCHE  
BALL-TRAP - COUTELLERIE  
ARMURERIE NEUFS & OCCASIONS - TROPHÉES  
VÊTEMENTS  
CHAUSSANTS - PAINT-BALL

6, place Duchesse Anne - REDON  
Tél. 02 99 71 01 66  
Ouvert du lundi au samedi - armurerielaclefdeschamps@wanadoo.fr



Avec près de 2 000 km de cours d'eau asséchés, le département du Morbihan n'a pas été épargné par la sécheresse de 2003. Mais sur les secteurs exempts d'obstacle à la migration, la recolonisation a été immédiate contrairement à ceux amputés par la présence de buses infranchissables par les truites.

## Reproduction condamnée Les buses décapitent les bassins



Truites : génération post-sécheresse. Ce sont des petits affluents que sont issues la très grande majorité des truites sauvages qui feront demain la joie des pêcheurs.

La baisse des débits des cours d'eau, couplée à l'augmentation des températures s'est traduite par des mortalités parfois importantes lors de la sécheresse 2003. Certains secteurs du département ont payé un lourd tribut à cet épisode caniculaire. Les peuplements piscicoles en place y ont été anéantis sur de très longs linéaires, parfois sur des bassins entiers. Ce phénomène a été particulièrement marqué sur les secteurs salmonicoles, naturellement sensibles aux fortes températures (les températures supérieures à 23 ° C sont létales pour les truites).

### La canicule un an après

Les pêches électriques réalisées au cours de l'automne 2003 ont montré que les cours d'eau en bon état avaient bien supporté ces conditions difficiles. Cependant, nous ne pouvions être qu'inquiets quant à la capacité naturelle des populations ayant survécu à recoloniser les secteurs asséchés. Aussi, la Fédération a mis en place une expérimentation dans le but de vérifier si ces zones mises en assec étaient recolonisées. Des inventaires par pêches électriques ont ainsi été réalisés début juillet 2004, sur six cours d'eau tests du département répondant à des critères de sélection multiples (cours d'eau ou portion importante totalement asséchés, population de truites présente avant l'épisode de sécheresse, pas de ré-alevinage post-sécheresse, présence ou pas d'un obstacle à la migration).

Deux conclusions particulièrement importantes ressortent de cette étude :  
- Sur un cours d'eau en bon état écologique et ne présentant pas d'obstacle à la migration, la recolonisation est immédiate.

- En revanche, sur un cours d'eau présentant sur son cours un obstacle à la migration pisciaire, la recolonisation ne s'est pas faite.

### Migrations condamnées : l'Arz, exemple flagrant !

Cette dernière remarque, essentielle, confirme l'intérêt d'une autre étude, réalisée cette année sur le bassin versant de l'Arz, dont l'objectif était de réaliser un inventaire exhaustif des buses et d'expertiser leur degré de franchissabilité. Sur 375 buses expertisées, 61 % d'entre elles se sont avérées être infranchissables ! La combinaison de ces deux études confirme l'impact négatif majeur que peut avoir l'accumulation d'ouvrages difficilement franchissables ou infranchissables à l'échelle d'un bassin. Souhaitons que cet épisode climatique soit le catalyseur d'une prise de conscience collective de l'importance des têtes de bassin et de la libre circulation piscicole. La consternation née de la sécheresse 2003 doit faire place à l'action. En effet, bon nombre de ces ouvrages, obstacle à la migration, pourraient être rendus franchissables par un simple aménagement rustique tel un prébarrage.

Y.F.



FDPPMA 56

61 % des 375 buses expertisées sur les affluents de l'Arz sont infranchissables pour la truite.

# Spécial Cahier pêche Conseils pour un pêcheur respectueux

Rivières, ruisseaux et étangs constituent notre espace de loisir. Mais n'oublions pas que ces milieux naturels sont sensibles et fragiles. Chacun d'entre nous peut, par quelques gestes simples, quelques précautions indispensables participer à la préservation de ces écosystèmes qui savent être généreux. Et par une attitude respectueuse agissons tous pour en préserver l'accès :

- Avant de manipuler un poisson mouille toi les mains. Il conservera ainsi le mucus qui le protège.
- Lorsque tu remettras un poisson à l'eau, fais-le délicatement et au besoin oxygène le.
- Si ton poisson a engagé l'hameçon, coupe le fil avant de le remettre à l'eau. Ses chances de survie seront plus grandes que s'il a été torturé pendant de longues secondes.
- Ne t'improvise pas aménageur des rivières en construisant des barrages, en déplaçant des cailloux...
- Petits mammifères, reptiles, batraciens, insectes... participent à l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Ne les tue pas sans raison.
- Respecte les cultures, ne traverse pas les parcelles semées.
- Les clôtures servent aussi à empêcher les animaux de piétiner les berges et leur boisement. Respecte-les.
- Mets tes emballages vides dans ta musette. Ne les jette pas sur le terrain d'autrui.
- Ne laisse pas traîner des morceaux de fil. Les animaux et notamment les oiseaux pourraient s'y retrouver piégés.
- Assure toi que ton véhicule n'empêche pas l'accès à une parcelle ou ne gêne pas la circulation.



S. Frogeais. © Objectif pêche



**CAMPING BEGER ROCH \*\*\***

Le FAOUËT 56320 - Route de Lorient  
Tél. 02.97.23.15.11 - 06.33.89.75.70  
Fax : 02.97.23.11.66

**Ouvert de Mars à Septembre**

Un écrin de verdure en bordure de l'Elle.  
Confort, tranquillité et propreté.

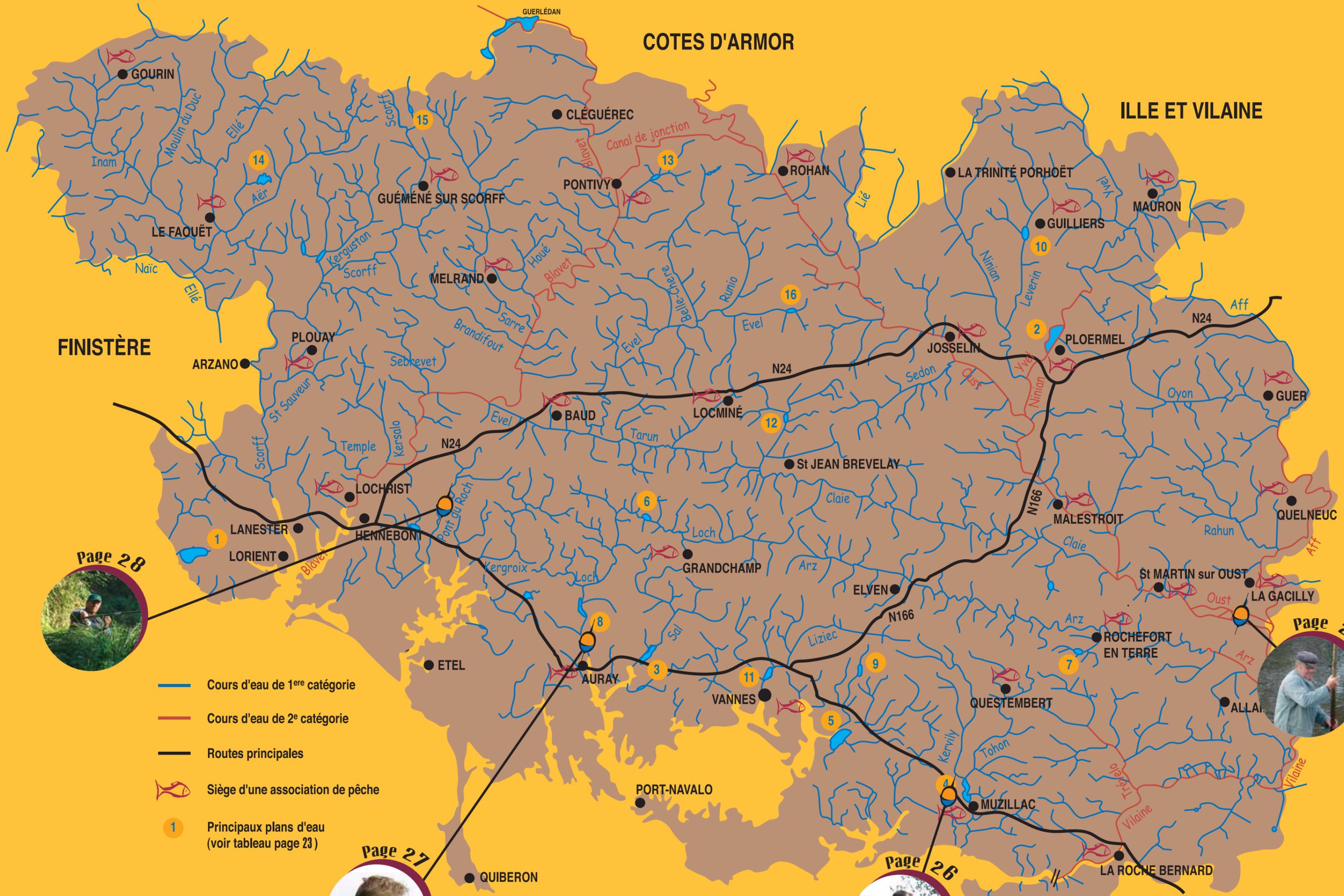
**Location de mobile-homes  
et Bungalows toilés**

# COTES D'ARMOR

# ILLE ET VILAINE

# FINISTÈRE

# LOIRE ATLANTIQUE



-  Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie
-  Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (voir tableau page 23)

# Réglementation 2005 : fiche pratique

## » Dates d'ouverture

- 1<sup>re</sup> catégorie et truites : du 12 mars (à 8h00) au 18 septembre inclus

- 2<sup>de</sup> catégorie\* :

a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1<sup>er</sup> janvier au 30 janvier et du 7 mai au 31 décembre

b) poisson blanc : toute l'année

c) Saumon, truite de mer, alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible.

\* Attention : le lac de Guerledan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

## » Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la

carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

## » Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)

- saumon : voir réglementation spécifique

- sandre : 40 cm

- black-bass : 23 cm

(en seconde catégorie)

- brochet : 50 cm (en seconde catégorie)

## » Nombre de lignes autorisées

- en 1<sup>re</sup> catégorie : une seule ligne sauf sur certains plans d'eau de première catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé (cf. liste page 25).

- en 2<sup>de</sup> catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

## » Limitation de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur

- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur

- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Se renseigner ultérieurement.

## » Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 9 avril inclusivement.

# Réserves de pêche et réglementations particulières 2005

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. d'AURAY

- L'étang de TREAURAY : pour la section située entre le pont de la D 19 (limite amont) et le barrage du Moulin de Pont de BRECH (limite aval), soit sur une distance de 200 m.

- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. "ENTENTE DU HAUT ELLE"

- Le ruisseau de CADELAC : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.

- Étang dit de l'Abbaye de Langonnet : pêche à une seule ligne.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de GUÉMENE

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de GUER Bassin de l'AFF

- Ruisseau du Camp de COËTQUIDAN (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aër rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Etang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction. Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

» Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de MALESTROIT  
- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : 50 mètres en aval et en amont de la passe à poissons de BEAUMONT (communes de S' Congard et S' Laurent sur Oust).

» Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de MAURON  
- Ruisseau Le Doueff : parcours réservé aux jeunes de - 16 ans. De la route de Concoret D2 à l'amont (Le lavoir), au lieu-dit "Le cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de Mauron).

» Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de MUZILLAC  
- La rivière de SAINT ELOI : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit

sur une distance de 25 m (commune de Muzillac). Réserves temporaires :

- Le TOHON : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- Le KERVILY : sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- En outre, toute pêche est interdite sur la rivière de SAINT ELOI de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 200 m en aval pendant la période de fermeture de la pêche de la truite.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de PONTIVY

- Le ruisseau de LESTURGANT : pour la section délimitée à l'amont par un point pris à 20 m à l'amont immédiat du moulin en ruines de Lesturgant (moulin amont) et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.

- Le ruisseau de KERVENOEL et ses petits affluents : sur toute sa longueur.  
- Le ruisseau du OUILLY : de sa source jusqu'à Pont er Oriol à l'aval.  
- La dérivation du déversoir du Roch sur le Blavet (rive droite), commune de Saint Thuriau.

### » Zone d'influence de la "Gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du Black-Bass sur l'étang du Moulin Neuf (Malansac) est prolongée jusqu'au 12 juin inclus.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de VANNES

- Etang de TREGAT : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randreart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

- Le PLESSIS ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.

- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

# Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département.

Les X, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus.

Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q <sup>u</sup>	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine	La Vilaine	La Roche Bernard	XXX Gardon, tanche, brème, carpe, anguille Sandre, brochet, perche	H
	L'Oust	La Gacilly, St-Martin Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	XXX XX Tous poissons blancs Sandre, brochet, perche	H
	L'Yvel	Ploërmel, Mauron	X X XX Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc	H
	Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	X XX Truite Brochet, perche, poisson blanc	H
	L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	X XX Truite Poisson blanc et carnassier	H
	L'Oyon	Guer	X Truite	H
	La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	XX Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H
	L'Arz 1 <sup>re</sup> catégorie	Gaule de Lanvaux Questembert, Vannes	XX X Truite, brochet, perche Poisson blanc	H
	L'Arz 2 <sup>e</sup> catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	XXX Brochet, poisson blanc	H
	Le Sedon	Josselin	XX Truite	P
Bassins côtiers	Le Loch	Auray, Grand-Champ	XX Truite, poisson blanc, brochet	H
	Le Tohon, Le Kervily	Questembert	XXX Truite	P
	Le Liziec, Le Meucon	Vannes Vannes	XX Truite	P H
	Le Kergroix	Auray	XXX X Truite (fario et de mer) Saumon	P
	Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	XX X Truite (fario et de mer) Saumon	H
Le Sal	Auray, Vannes	X Truite, poisson blanc, carnassier	H	

GP : Gestion Piscicole

H : Halieutique (avec introduction de poissons)

P : Patrimoniales (sans introduction de poissons)

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q <sup>u</sup>	Espèces	GP
Bassin du Blavet	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	XXX XX X XX X Gardon, brème Sandre, perche, autres blancs Brochet, truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)	H
	La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	XXX Truite, poisson blanc, carnassier	H
	L'Evel	Baud, Locminé	XX X X Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)	H
	Le Tarun	Baud, Locminé	XXX Truite	P
	La Sarre	Melrand, Guéméné	XXX Truite	P
	Le Brandifrou	Melrand	XXX Truite	P
	Le Sebrevet	Lorient	XXX Truite	P
	Le Kersalo	Lorient	XXX Truite	P
	Le Temple	Lorient	XXX Truite	H
	Bassin au Scorff	Le Scorff	Plouay, Guéméné	XX XX X Truite Saumon Brochet, poisson blanc
Le R. de S' Sauveur		Plouay	XXX Truite	P
Bassin de l'Ellé	La Laita		XX Truite, saumon	P
	L'Ellé	Entente du haut Ellé	XX XX Truite Saumon, brochet, poisson blanc	P
	Le Naic	Entente du haut Ellé	XXX Truite	P
	L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	XXX XX Truite Saumon	P
	Le Langonnet	Entente du haut Ellé	XX Truite	P
	Le Rozo	Entente du haut Ellé	XX Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	XX Truite	P	
Canal de jonction	Pontivy, Rohan	XXX Carnassier, poisson blanc	H	

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité pêche en barque	Quantité	Espèces
Etang de Lannec	1	AAPPMA de Lorient	Oui <sup>(2)</sup>	XXX XXX	Perche, brème, gardon, carpe Brochet
Etang au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	Oui <sup>(1)</sup>	XXX XX	Sandre Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	Non	XX	Brochet, brème, gardon
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	Non	XXX X	Poisson blanc Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	Non	XXX	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	Oui <sup>(2)</sup>	X	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux, de Questembert	Non	XXX	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	Oui <sup>(2)</sup>	XX	Brochet, poisson blanc
Etang de Tregat	9	AAPPMA de Vannes	Non	XX X	Sandre Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	Non	X	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	Non	XX	Poisson blanc, carnassier
Etang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	Non	XXX XX	Poisson blanc, carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	Non	XX	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	Oui <sup>(2)</sup>	XXX	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	Commune de Langoëlan	?	X	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	Assoc. des Pêcheurs de Réguiny	?	XX	Poisson blanc, carnassier.

(1) : nécessite l'acquisition d'une carte spécifique (12€)

(2) : moteur thermique interdit.

Les deux étangs du Dordu et de Réguiny étant non réciprocaires, il est nécessaire d'acquiescer auprès du gestionnaire concerné un droit de pêche spécifique en sus de votre carte d'AAPPMA et des taxes piscicoles.

## Maison de l'eau et de la pêche

L'Écluse - 56140 Malestroit - Tél. 02.97.75.26.50

**Aquariums d'eau douce • Poissons du bassin de l'Oust • Maquettes • Matériels anciens et récents • Vidéo**

Entrée : **2€**  
(gratuit pour les pêcheurs munis de leur carte de pêche et les enfants de - de 10 ans)

### OUVERTURE :

14 h à 19 h tous les jours entre le 15 juin et le 15 septembre, ainsi que le WE et les jours fériés du 1<sup>er</sup> mai au 14 juin

## Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

- Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n° 23, dite de Kerrousse, communes de LANGUIDIC et INZINZAC-LOC'HRIST.
- Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de Saint Adrien, et l'écluse n° 18, dite de Sainte Barbe.
- Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de Guern, et l'écluse n° 9, dite de Saint Nicolas des Eaux.
- Le BLAVET : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).
- Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisée) : entre le pont de la RN 166 au Roc Saint André et l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins".
- Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisée) : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de Malestroit et l'écluse n° 24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de Saint Congard).
- L'OUST, du Pont du Guélin au mur du château de la Luardaye.
- L'OUST, entre le chemin d'accès au château de BORO, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'île aux pies, à l'amont, commune de S' Vincent sur Oust (rive droite uniquement concernée).
- Etang communal de la FOLIE en MAURON : sur la totalité de son périmètre (Amorçage et dépôt des lignes en barque interdits).
- Etang au DUC de PLOËRMEL : sur les sections comprises entre "Bengui" (commune de Loyat) et "La rivière Cornillet" (commune de Taupont) pour la rive côté Taupont et de la maisonnette SNCF (commune de Loyat) au parking de Grand-castel (exclu) (commune de Ploërmel) pour la partie Est.
- L'étang communal de la PEUPLERAIE à LA TRINITE PORHOËT : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang au DUC à VANNES : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de ST MALO DE BEIGNON : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de LANNENEC (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de KERLOQUET à CARNAC : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang du VALVERT en NOYAL PONTIVY : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de BEL AIR en PRIZIAC : sur tout son périmètre.
- L'étang de la ROCQUENNERIE à LA GACILLY : sur tout son périmètre.
- L'étang du MOULIN NEUF à ROCHEFORT EN TERRE : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de rive située entre le déversoir et le bout du restaurant.
- L'étang de REGUINY : sur tout son périmètre.
- L'étang de CHATEAU TRO : sur tout son périmètre.
- L'étang communal de MENEAC : sur tout son périmètre.
- L'étang de TREAUURAY : sur 350 mètres en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).
- L'étang de VAULAURENT à ST MARTIN SUR OUST : sur la totalité de son périmètre (\*).
- L'étang de la FORET à BRANDIVY : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de PEN MUR uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés) après s'être déclaré auprès de M. LECLAIRE au 02 97 42 85 88.
- L'étang de KERBEDIC (amont) en SAINT TUGDUAL : sur la totalité de son périmètre (\*).

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

(\*). Gestion privée.

## Les cours d'eau à saumon

La pêche du saumon n'est autorisée que sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés à saumon par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1987 et désignés ci-après :

- Le Naic : en aval du pont du C.D. 177.
- L'Ellé : en aval des ponts de Ker Sainte-Anne sur le C.D. 1, commune de Plouray.
- L'Inam ou Steir-Laër : en aval du pont du C.D. de Scaër à Gourin au lieu-dit Kerbiquet, commune de Gourin.
- Le ruisseau du Moulin du Duc : en aval du "Pont du Duc" (ex R.N. 169) près du Moulin du Duc, communes de Le Saint et Langonnet.
- Le ruisseau de Pont Rouge ou Aër : en aval du Pont de Borne, en limite des communes de Croisty et Saint Tugdual.
- Le Scorff : en aval du moulin inférieur de Tronscorff, commune de Langoëlan.
- La Sarre : en aval du pont du C.D. 142 de Baud à Guéméné sur Scorff dit Pont Sarre, commune de Guern.
- Le Brandifout ou Ruisseau de la Croix Rouge : en aval du pont du C.D. 3 de Bubry à Baud, commune de Bubry.
- L'Evel : en aval du pont du C.D. 767 (ex R.N. 167) de Pontivy à Vannes, commune de Remungol.
- Le Loc'h : en aval du pont du C.D. 779 de Vannes à Baud, commune de Brandivy.
- Le Blavet : en aval du pont du chemin de fer, commune de Pontivy.
- Le ruisseau de la Demi-Ville ou Kergroix : en totalité, y compris les bras situés en amont du C.D. 102.
- Le Tarun : en aval de sa confluence avec le ruisseau de Kerguillaume (rive gauche), commune de Locminé.

## Pour pêcher dans le Morbihan : cartes et réciprocitys

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté les taxes piscicoles.

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocitys répondant à leurs besoins.

En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la réciprocity fédérale est incluse dans le prix des cartes "membre" et "jeune".

La carte de membre d'AAPPMA : obligatoire à partir de 16 ans, cette carte est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la taxe piscicole.

La carte jeune : adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de moins

de 16 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2005) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre... pour un prix jeune !

La carte découverte : Cette carte, réservée aux enfants de moins de 10 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2005), offre la possibilité de pêcher à une seule ligne tenue à la main, pêche au lancer exceptée.

Les cartes "vacances" : Conçues pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, ces cartes peuvent être délivrées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre. Elles existent sous deux formes :  
- Quinzaine : valable 15 jours  
- Journalière : valable 1 journée

Durant leur période de validité, associées aux timbres-taxes correspondants, elles offrent les mêmes droits que la carte annuelle.

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'EGHO (voir page 4).



Y. Fuentes

## Exonération des taxes piscicoles

Sont exonérés des taxes piscicoles :

- Les conjoints des personnes les ayant acquittées,
- Les titulaires de la carte d'économiquement faible,
- Les grands invalides de guerre et du travail titulaires d'une pension de 85 % et plus,
- Les jeunes de moins de 16 ans.

Cette exonération n'est valable qu'à la condition de pêcher à l'aide d'une seule ligne tenue à la main et équipée de deux hameçons au plus, pêche au lancer exceptée.

Toute autre technique de pêche nécessite l'acquisition des timbres-taxes piscicoles correspondants.

Attention : l'exonération des taxes piscicoles ne vous dispense pas de l'acquisition d'une carte de pêche. En effet, tout pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche.

Seuls les jeunes ayant moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2005 peuvent bénéficier de cette exonération, qui reste toutefois valable jusqu'à la fin de l'année correspondante.

Tous les autres pêcheurs, y compris exonérés des taxes piscicoles, ont obligation d'acquiescer la carte de sociétaire à plein tarif.

## Tarifs des cartes de pêche 2005

(donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

- Carte sociétaire : 39 €
- Carte -16 ans : 14 €
- Carte journalière : 7 €
- Carte quinzaine : 18 €
- Carte découverte : 1 €
- (- 10 ans : 1 seule ligne flottante)

Vignette E.H.G.O. : 16 €

- Taxes piscicoles :
  - Taxe réduite : 16 €
  - Taxe complète : 28 €
  - Taxe jeunes (-16 ans) : 10 €
  - Taxe saumon et truite de mer : 33,50 €
  - Taxe vacances (quinzaine) : 12 €
  - Taxe journalière : 3 €
  - Taxe engins et filets : 28 €

Nota : Les cartes "quinzaine" et "journalière" sont valables du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Où se procurer ces cartes ?  
Toutes ces cartes et taxes sont disponibles chez tous les dépositaires, en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter leurs conseils et vous fournir en matériel adapté.

## Plans d'eau de 1<sup>re</sup> catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1<sup>re</sup> catégorie suivants :

- Etang communal de CRUGUEL
- Etang communal de GUEGON
- Les deux étangs de la FERME des VAUX sis sur un affluent de la rive droite de l'AFF, commune de GUER
- Etang communal de PONT AR LEN, GOURIN
- Etang communal de LANOUEE
- Etang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUETAS
- Etang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO
- Etang communal de PONT NIVINO, PLOUAY
- Etang communal de PONT SCORFF
- Etang communal de CELAC sis sur le TOHON, commune de QUESTEMBERG
- Etang du MOULIN DE LA VALLEE, commune de S' JACUT LES PINS
- Etang communal de S' NICOLAS du TERTRE
- Etang communal de SERENT
- Etang communal de GUERN
- Etang de KERSTRAQUEL sur MELRAND
- Les 2 étangs communaux sis au lieu-dit "LETANG aux BICHES", commune de TREDION.
- Le petit étang de KERBEDIC, commune de SAINT TUGDUAL
- Etang Fleuri, commune de Bubry.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS ST MAURICE).

## Cours d'eau et plans d'eau de 2<sup>de</sup> catégorie dans le Morbihan

- 1 La Vilaine.
- 2 L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
- 3 Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
- 4 La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
- 5 L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin de Chatelier (commune de Comblessac - Ille et Vilaine).
- 6 L'Arz en aval du 2<sup>e</sup> pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.
- 7 Canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
- 8 Canal du Blavet.
- 9 Le Loc'h, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
- 10 Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
- 11 La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
- 12 Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
- 13 Les étangs de plus de trois hectares.



### Travaux publics et routiers

56303 Pontivy Cedex  
Tél. 02 97 25 11 92

56120 St Servant sur Oust  
Tél. 02 97 22 24 24

22530 Mur de Bretagne  
Tél. 02 97 27 50 02

35091 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 65 24 24

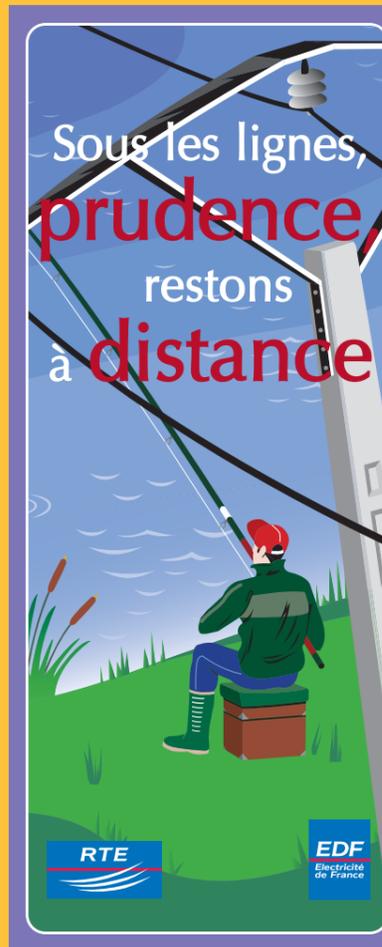


CMB de Vannes Le Poulfanc  
Route de Nantes - Le Poulfanc  
56860 SENE

Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

#### Horaires :

- Mardi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
- Mercredi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
- Jeudi 8 h 45 - 12 h / 15 h 30 - 18 h
- Vendredi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
- Samedi 8 h 30 - 12 h 30





Un pêcheur, un lieu, une technique

## Lionel Laurent, 43 ans

# « Le brochet à l'étang de Pen-Mur »

Y. Le Clainche



Lionel Laurent affectionne particulièrement la pêche au vif qui permet de prendre "les gros becs".

Y. Le Clainche



Pen Mur, un plan d'eau de 60 hectares idéal pour le brochet. Pour y aller, au bourg de Muzillac suivre "site de Pen Mur". Cheminement autour de l'étang. Accès à l'amont de l'étang par la route de Berric.

### Comment avez-vous découvert la pêche ?

J'ai commencé à l'âge de 7-8 ans, sans doute comme beaucoup d'enfants, avec mon papa. Ce qui est un peu surprenant par contre, c'est qu'il m'ait fait découvrir et aimer la pêche alors qu'il n'était pas lui-même un pêcheur assidu et passionné. Je lui en suis d'autant plus reconnaissant aujourd'hui. Le terrain de jeux n'était pas très loin puisque nous habitons à quelques centaines de mètres de la rivière S' Eloi à Muzillac.

### Que vous procure ce loisir ?

En fait la pêche fait partie de ma vie. Je passe tout mon temps libre au bord de l'eau. Je m'y sens bien. Quand je prends du poisson je suis satisfait, comme tout pêcheur. Mais si je n'en prends pas, je trouve d'autres motifs de satisfactions. Je prends le temps d'observer la nature, je partage des moments avec des collègues... c'est aussi ça la pêche. Et puis ça m'a permis de passer des moments avec une de mes filles qui aime beaucoup la pêche et qui se débrouille plutôt bien.

### Un poisson préféré ?

Le brochet sans hésitation.

### Quelle est votre technique préférée pour le pêcher ?

J'aime beaucoup la pêche au vif avec du gardon et de la grosse ablette. Je pense que cette technique est plus efficace en particulier pour les gros poissons. On en prend peut être un peu plus au leurre et à la cuillère mais de taille plus modeste.

### Avez-vous une préférence pour un site de pêche ?

L'étang de Pen Mur. J'y pêche depuis que je suis tout gamin. Je le connais par cœur avec ses 60 hectares. La pêche y est intéressante et il me faut moins de 5 minutes pour y être. Je ne dirais pas que j'ai choisi de construire ici uniquement parce que le plan d'eau n'est qu'à 1,5 kilomètres mais cela a orienté ce choix.

### Votre sentiment sur cette saison ?

J'ai fait un peu moins de poissons pour le moment. Par contre j'ai trouvé davantage de gros. Je dois être à 15 - 16 poissons entre 70-80 cm de moyenne. Mais la saison n'est pas encore finie et les bons mois arrivent.

### Un bon souvenir de pêche ?

2004 restera peut être comme mon meilleur souvenir de pêcheur de brochet. J'ai l'habitude quand je pêche le matin de commencer à ranger mon matériel vers 11h30, de façon à être rentré vers midi. Je ne sais pas pourquoi mais j'ai attendu un quart d'heure de plus ce dimanche là. Au moment de ramener ma dernière canne, mon flotteur est parti. 40 minutes plus tard, j'épuisais le plus gros brochet que j'ai jamais pris. 110 cm pour 9,5 kg. Avec celui de la veille (80 cm), ça faisait un beau week-end !!! Précision de Madame : « quand il est arrivé à la maison, il était plus content que s'il avait gagné au loto ».

### Un souhait à formuler ?

J'aimerais que l'on interdise l'utilisation de la gaffe. Il m'est arrivé de trouver morts des poissons trop petits

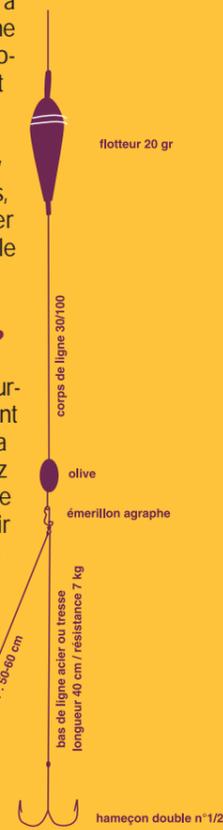
pour être conservés et qui avaient été remis à l'eau après avoir été gaffés.

### Quel conseil pourriez-vous donner ?

Pour prendre du poisson il faut aller à la pêche. Cela peut paraître une évidence, mais j'ai l'impression que beaucoup de pêcheurs ont tendance à l'oublier. Les poissons ne sont pas toujours disposés à se nourrir. Il faut être au bord de l'eau quand ils le sont. Alors il est certain qu'en y allant 1 fois tous les mois, les chances de tomber sur un moment favorable sont assez faibles.

### Un petit truc ?

Pour les brochets engourdis de l'hiver qui se calent dans les secteurs où la végétation est assez dense sur le fond, je rajoute un cassant (voir croquis). Cela permet au vif d'évoluer en toute liberté dans un périmètre réduit. Et si j'accroche sur le fond je ne perd que l'olivette.



Propos recueillis par Y. Le Clainche



Un pêcheur, un lieu, une technique

## Vincent Roussel, 13 ans

# « Le carnassier aux leurres »

Y. Le Clainche



C'est Vincent qui a fait découvrir la pêche en rivière à son papa.

Y. Le Clainche



La retenue de Tréauray où Vincent se rend en vélo. Accès à l'amont de l'étang par Brech puis S' Degan.

### Comment as-tu découvert la pêche ?

Avec un copain que je m'étais fait pendant les vacances d'été il y a 5 ans à Carnac. Nous sommes allés pêcher des poissons blancs dans un petit étang. Ça m'a plu. Nous y sommes retournés plusieurs fois. Ensuite, j'ai participé à un stage de pêche au lac de Guerledan avec Stéphane de la maison de la pêche de Pontivy. J'y ai appris beaucoup de choses qui m'ont permis de me débrouiller seul. Lancer, faire des nœuds, monter une ligne... J'ai fait un autre petit stage l'été dernier avec les tickets sport de la mairie d'Auray.

### Et ça t'a plu ?

Oui, surtout la séance de pêche au coup à la canne de 7 mètres à l'étang de Languidic. Et aussi parce que nous étions plusieurs à pêcher ensemble.

### Tu vas souvent à la pêche ?

J'essaye d'y aller 2 fois par semaine. Le mercredi j'y vais le plus souvent avec un copain et le week-end avec mon papa.

### Tu as d'autres loisirs ?

Oui, je joue au basket. Mais comme l'entraînement a lieu le mardi soir et que les matches se jouent le samedi, je peux aller à la pêche le dimanche.

### Ton papa est pêcheur ?

Oui, mais il pêchait seulement en mer. Maintenant il pêche aussi en rivière. En fait c'est moi qui l'ai un peu décidé à pêcher en eau douce. Au début, il me conduisait au bord de l'eau et il me regardait pêcher. A force, il a eu envie ; il a pris une carte et je lui ai appris. Maintenant nous y allons ensemble.

### Quelle est la pêche que tu préfères ?

J'aime bien pêcher le carnassier au lancer aux leurres.

### Quel autre poisson aimerais-tu pêcher ?

La truite. Je trouve que c'est un joli poisson. J'en ai attrapé une seule, une petite que j'ai relâchée.

### Tu as un leurre préféré ?

J'utilise souvent un twist rouge. J'aimerais bien pêcher au poisson nageur mais c'est cher. On m'en a offert un, je n'ose pas pêcher avec, j'ai peur de le perdre.

### Tu as un coin préféré ?

Le mercredi je vais souvent à l'étang de Tréauray. Ce n'est pas trop loin en vélo. Et j'aime bien cet étang surtout à l'endroit où la rivière

arrive ; aussi à la cale de mise à l'eau des bateaux de S' Degan. Sinon j'aime bien l'étang de Kerloquet à Carnac quand je vais au poisson blanc.

### Le plus gros poisson que tu aies attrapé ?

Un brochet de 60 cm quand j'étais en vacances dans le Lot.

### Qu'est ce que tu souhaiterais pour la pêche ?

J'aimerais bien qu'il y ait une école de pêche à Auray. Je voulais m'inscrire à celle de Vannes, mais mes parents ne pouvaient pas m'y amener. Ça serait bien aussi si, à la Fédération, vous pouviez aller dans les écoles pour présenter la pêche aux élèves. Peut être que ça donnerait envie aux enfants de commencer la pêche.

Propos recueillis par Y. Le Clainche



Le twist rouge, un des leurres préférés de Vincent.



Un pêcheur, un lieu, une technique

## Jacques Morzières, 62 ans

### « La truite à l'insecte »



La vallée du Blavet offre une très grande diversité de pêches que Jacques Morzières affectionne.



Le Pont du Roch, un petit cours d'eau propice à la pêche "naturelle". Pour le découvrir : à Brandérion, prendre la D765 vers Landévant. Se garer au premier pont et pêcher à l'aval.

➤➤➤ Jacques Morzières, c'est un nom connu dans le monde de la pêche!

Oui, peut être des pêcheurs qui se sont intéressés à la pêche de compétition il y a déjà quelques années et qui ont suivi les résultats de l'équipe de France de pêche au coup dont j'ai fait partie pendant une vingtaine d'années.

➤➤➤ Vous avez choisi S' Nicolas des Eaux pour votre retraite. Pourquoi ce choix ?

Plusieurs choses me lient à S' Nicolas et à la vallée du Blavet. Des liens familiaux, j'y ai aussi beaucoup d'amis. Et je suis sans doute un peu nostalgique de l'époque où le Blavet à S' Nicolas faisait partie des destinations privilégiées des pêcheurs au coup. Et aussi parce que le secteur offre une grande diversité de pêches avec la mer à quelques dizaines de kilomètres.

➤➤➤ Pourquoi cette pêche à l'insecte ?

C'est une pêche « naturelle » qui demande beaucoup de discrétion étant donné que c'est en été qu'elle est la plus productive, lorsque les niveaux d'eau sont assez bas.

hameçon Gamakatsu n°2 à 4, "Fort de Fer"

ardillon écrasé

Eschage avec deux ou trois sauterelles

C'est une technique, si on exploite bien tous les postes, qui ne demande pas de parcourir des kilomètres. C'est aussi à prendre en compte quand on vieillit!!! Et puis, les chevesnes sont friands de sauterelles, alors quand les truites ne sont pas à table, on peut toujours s'amuser sur ce poisson qui est présent dans plusieurs cours d'eau.

➤➤➤ Quelle rivière a votre préférence ?

Je pêche régulièrement plusieurs rivières mais j'ai une petite préférence pour le ruisseau du Pont du Roch. Sans doute parce que j'y ai réalisé de nombreuses et belles parties de pêche émaillées de poissons de belles tailles pour une rivière de cette importance.

➤➤➤ Vous pratiquez d'autres pêches ?

Toutes les techniques de pêche m'intéressent. J'aime encore beaucoup pêcher au coup. Assez régulièrement aussi je fréquente les étangs du secteur où il est possible de réaliser de belles bourriches de tanches et de carpeaux en pêchant à l'anglaise. La tanche est peu recherchée et pourtant c'est un poisson à la défense très intéressante.

➤➤➤ Un souvenir de pêche vous vient à l'esprit ?

Cela doit faire 25-30 ans, sur le ruisseau de Bot - Conan à l'amont du moulin lors d'une sortie entre collègues. Chacun avait choisi sa technique de prédilection. Je me souviens plus particulièrement de Daniel MAURY, qui, canne à mouche en main, ce qui était peu courant à l'époque et me voyant partir avec ma grande canne et mes sauterelles, me dit : « tu vas encore pêcher comme un paysan ». Au retour de pêche et au moment où chacun a

présenté, comme c'était le rituel, les résultats de la matinée, je n'étais pas peu fier et je ne regrettais pas d'avoir pêché comme un paysan. J'avais 8 - 10 truites entre 25 et 30 cm. Daniel n'avait pas fait un poisson.

➤➤➤ Votre sentiment sur la pêche d'aujourd'hui ?

Ce qui me surprend beaucoup, c'est la pression de pêche sur la truite. Elle est forte pendant trois ou quatre semaines après l'ouverture et ensuite on ne voit plus personne au bord des cours d'eau, quand arrive la période la plus favorable pour de beaux paniers.

➤➤➤ Que pensez vous de la saison 2004 que tous les pêcheurs semblaient appréhender ?

Je crois que tous les pêcheurs de truites pouvaient être inquiets. Les premières sorties de mars ont entretenu ce sentiment. Certains ont du se décourager. Ils ont eu tort car la suite de la saison a été bonne. Le mois d'août a même été très bon. Les coups d'eau successifs ont rendu les truites actives. J'ai fait plusieurs belles sorties avec plusieurs poissons, dont certains de très belle taille. J'ai été agréablement surpris par la densité de poissons de toutes tailles présents dans les cours d'eau. C'est encourageant pour la saison à venir.

➤➤➤ Un petit truc ?

Pour cette pêche, la discrétion étant un élément essentiel, équipez vous d'une canne de 5-6 m de type bolognaise, assez légère. Pour conserver les sauterelles, une petite bouteille de 25 cl d'eau minérale percée est parfaite. Faites votre récolte de sauterelles avant que le soleil ne les réchauffe.

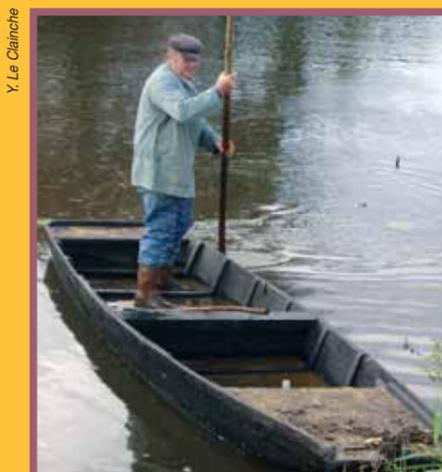
Propos recueillis par Y. Le Clainche



Un pêcheur, un lieu, une technique

## Raymond Debray, 63 ans

### « Pêcheur aux engins à Glénac »



Raymond vient tous les deux jours sur le mortier qu'il connaît comme sa poche.



L'Oust à Glénac, un secteur très apprécié des pêcheurs amateurs aux engins et des pêcheurs à la ligne.

➤➤➤ Comment êtes vous venus à cette pêche ?

J'habite Glénac, à Port de Roche depuis toujours. Pour ceux qui ne connaissent pas le secteur, ici on a les pieds dans le marais. C'est le paradis des pêcheurs.

➤➤➤ Cela fait longtemps que vous pêchez ?

À l'âge de 7-8 ans j'allais déjà sur le marais avec mon père qui pêchait aux engins, comme presque tout le monde ici. À cette époque, le marais faisait vivre les gens. Ils avaient 4-5 vaches, un cochon. Ils faisaient quelques barriques de cidre. Et le marais fournissait du canard et du poisson.

➤➤➤ Et aujourd'hui pourquoi pêchez vous ?

Parce que j'aime la pêche, la rivière, que ça fait partie de ma vie. Heureusement que ce n'est pas pour manger : il y a quatre fois moins fort de poisson qu'avant.

➤➤➤ Avant quoi ?

Avant la construction du barrage d'Arzal. Ça a changé le marais. Les niveaux d'eau n'étaient pas comme aujourd'hui et les civelles remontaient facilement et en quantité jusqu'ici. Aujourd'hui il n'y en a presque plus. C'est dommage parce qu'ici c'était le coin idéal pour la « talmoche » (vermée).

➤➤➤ Et où pêchez-vous en particulier ?

Sur le mortier. Vous savez pour bien pêcher, il faut connaître parfaitement son secteur et surtout bien choisir les coins pour mettre ses engins à l'eau. Et ici je connais comme ma poche les moindres

recoins de l'Oust et des marais. On ne devient pas pêcheur sur un secteur du jour au lendemain. C'est un apprentissage qui prend des années.

➤➤➤ Vous allez souvent sur le marais ?

Je vais en moyenne tous les deux jours faire mon tour. Je prends mon « canote » et je vais le plus souvent seul relever les engins que j'ai à l'eau.

➤➤➤ Et vous prenez du poisson ?

De temps en temps mais si je ne prends rien ce n'est pas très grave. J'observe la nature, je vois des hérons, des canards... Ce sont les meilleurs gardes ; si tu ne vois aucun oiseau, c'est qu'il n'y a pas longtemps que quelqu'un est passé.

➤➤➤ Quels poissons prenez vous ?

Tous les poissons. Ça dépend des engins que l'on met à l'eau.

➤➤➤ Avec quels engins pêchez vous ?

On peut pêcher avec plusieurs engins. Il y a les bosselles à anguilles, les tambours, les nasses pour les anguilles aussi, les écrevisses ou les lamproies. Et puis, les balances et le carrelet et enfin les hameçons. Mais, le nombre d'engins est très limité pour chaque pêcheur.

➤➤➤ Vous auriez un souhait à formuler ?

Ce serait qu'une solution efficace soit trouvée pour nous débarrasser de la jussie. Cette plante est une catastrophe pour tous les pêcheurs y compris les pêcheurs



Une "bouselle", engin traditionnel en châtaignier, de fabrication "maison".

à la ligne. Là où elle se développe, il n'y a plus rien d'autre. Elle a pris la place des nénuphars, des joncs, et les tanches et les carpes ont disparu.

➤➤➤ Vous avez un souvenir de pêche à nous faire partager ?

Quand j'étais gamin, il fallait un bateau pour passer la rivière. Les pêcheurs à la ligne qui voulaient aller pêcher à l'aval demandaient à mon père de les faire traverser. J'ai rapidement trouvé le moyen de me faire quelques pièces. En fait dans la matinée, je prenais le bateau de mon père et je traversais à nouveau la rivière pour leur amener une bouteille de cidre. Et les pêcheurs me récompensaient.

Propos recueillis par Y. Le Clainche

La directive cadre européenne sur l'eau de décembre 2000 établit un cadre communautaire visant à retrouver un bon état écologique des eaux d'ici 2015.

Dans ce contexte, l'état s'est engagé dans une réforme en profondeur de la loi sur l'eau de 1992 avec pour objectifs annoncés : l'accès à une eau de qualité pour tous, la protection des milieux aquatiques et une meilleure organisation institutionnelle.

Comme toujours, les intentions sont louables et nul ne peut aller contre les objectifs annoncés. Cependant, il y a loin de la coupe aux lèvres et les représentants des pêcheurs, sous la houlette de l'Union nationale, veilleront à ce que les intérêts du milieu aquatique et de l'halieutisme ne soient pas sacrifiés. Déjà, les débats se cristallisent autour de différents enjeux particulièrement sensibles tels que la classification des étangs en eau libre, soumis à la réglementation générale, ou au contraire en eau close (voir encadré) ; la définition des cours d'eau, des types de travaux qui peuvent s'y appliquer et des précautions à prendre pour limiter les nuisances apparaissent également comme des enjeux majeurs, très discutés.

### Une séparation du CSP et de la pêche associative

Les premières reculades observées récemment (volonté de supprimer la redevance azote, amendement visant à permettre une extension des microcentrales hydrauliques sur des cours d'eau jusqu'à présent protégés) montrent à quel point la bataille sera ardue, longue et technique.

En point d'orgue de cette réforme : la disparition du Conseil Supérieur de la Pêche, remplacé par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et celle de la taxe piscicole, remplacée par une redevance « pour la protection et la gestion du milieu aquatique » (C.P.M.A.). Qu'on ne s'y trompe cependant pas, il ne s'agit pas d'un simple

# Projets 2005 Des changements en profondeur



Qu'on en dise, la Bretagne possède encore de belles rivières. Cette nouvelle loi sur l'eau permettra-t-elle de les conserver demain ?



La création de l'ONEMA entérine la fin du Conseil Supérieur de la Pêche et ouvre une ère nouvelle dans les relations de la pêche associative et de ses partenaires institutionnels.

changement de termes, mais d'une vraie mutation du système actuel, en place depuis 60 ans. La séparation institutionnelle entre le CSP et la pêche associative est ainsi consommée. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre dans les relations que les pêcheurs auront à entretenir avec leurs partenaires institutionnels. Un des points importants - crucial même ! - de ce volet de la réforme concerne les moyens dont la pêche associative pourra disposer à l'avenir. La redevance sera donc également au centre des débats.

### Vers la carte d'identité halieutique

2005 verra également la mise en application d'une autre évolution importante, plus directement perçue par les pêcheurs. Il s'agit de la mise en application de la Carte d'Identité Halieutique (C.I.H.). Déjà testée depuis quelques années sur plusieurs départements, cette carte sera mise en place progressivement à compter de 2005 dans le Morbihan.

Pourquoi cette carte ? Tout d'abord pour faciliter le travail des dépositaires. Chaque année, en effet, ceux-ci doivent remplir sur la carte et sur sa souche l'identité complète du pêcheur, avec adresse, âge, etc ; et comme près de la moitié des

pêcheurs achètent leur carte dans les jours précédant l'ouverture de la pêche de la truite, on imagine aisément la corvée que cela représente. Avec le nouveau système, le dépositaire n'aura plus qu'à reporter le numéro de la carte d'identité halieutique. A terme, un code barre pourrait même faciliter et accélérer ce travail, tout en limitant les risques d'erreur.

L'autre intérêt de cette carte est de faciliter la mise à jour du fichier des adhérents que chaque AAPPMA se doit statutairement de tenir. Au delà de son



### La carte d'identité halieutique

Fournir une carte d'identité halieutique à chaque pêcheur sans augmenter le travail des dépositaires, en limitant les erreurs et en évitant les doublons n'est pas une mince affaire ! D'autant que chaque année, environ 40% des pêcheurs morbihannais n'avaient pas pris de carte l'année précédente.

Concrètement, le dispositif adopté est le suivant. Courant septembre 2004, la plupart des AAPPMA ont fourni à la Fédération un fichier de leurs adhérents de l'année 2003 (les cartes 2004 étant encore chez les dépositaires) à partir duquel ont été saisies les cartes d'identité halieutique. Celles-ci ont été adressées aux pêcheurs concernés courant décembre (environ 10 000) afin qu'ils puissent en être porteurs lors de l'acquisition de leur carte de pêche 2005. Dans ce cas, les dépositaires n'auront eu à écrire sur la carte et la souche que le numéro correspondant de la CIH. Pour les autres pêcheurs, c'est l'identité complète qui sera portée sur la carte 2005, dont la souche servira alors dès septembre 2005 à établir la CIH du pêcheur désigné. Progressivement, la quasi-totalité des pêcheurs seront concernés sur les trois ans à venir.



En l'espace de trois ans, la quasi-totalité des pêcheurs morbihannais recevront leur carte d'identité halieutique.

côté obligatoire, il s'agit de permettre une meilleure communication entre l'AAPPMA et ses adhérents, communication qui fait trop souvent défaut actuellement. L'enjeu est celui de la vie associative, donc de la capacité de nos associations à jouer leur rôle dans la gestion de la pêche et la

protection des milieux aquatiques. Et dans le jeu de « chamboule-tout » que constitue la réforme de la loi sur l'eau, la force et la vitalité de notre vie associative constituent un atout maître à ne pas négliger.

C.L.C.



### L'art de bien réformer !

On le sait, l'eau « liquide vital » est au centre des intérêts les plus divers, pour ne pas dire divergents. Pour nous pêcheurs, la protection du milieu aquatique est une priorité évidente, notamment parce qu'elle pérennise la qualité de la ressource en eau sur le long terme (pour les générations futures). Pour d'autres cependant, elle passe après d'autres intérêts, importants certes, mais surtout plus immédiats. Toute la difficulté de l'exercice de la réforme consiste à ne pas sacrifier les priorités fixées à des objectifs secondaires.

On comprendrait mal ainsi que l'avenir d'espèces de poissons migrateurs déjà en grand danger soit encore assombri au profit de la production de quelques kilowatt/heure par quelques communes. C'est pourtant le risque que fait peser en ce début d'octobre 2004, un amendement adopté à l'assemblée nationale visant à permettre la création de microcentrales électriques sur des cours d'eau sur lesquels toute implantation de ce type était interdite jusqu'alors en raison de leur grand potentiel en poissons migrateurs, dont certains offrent de réelles possibilités économiques.

Autre exemple, depuis 1986, les étangs en relation avec un cours d'eau sont considérés comme eau libre. La réglementation de la pêche s'y impose, ainsi que de nombreuses mesures de gestion piscicole visant à limiter l'impact de ces étangs sur les rivières, salmonicoles en particulier. Évidemment, cette mesure impose des contraintes aux propriétaires de ces étangs qui oeuvrent donc pour obtenir le retour à une classification liée à la circulation des poissons. L'adoption d'une telle proposition aurait des répercussions très néfastes : appauvrissement des cours d'eau, difficultés migratoires, diffusion de maladies pisciaires.

Ces deux exemples illustrent comment des intérêts particuliers peuvent s'opposer à l'intérêt général, jusqu'à remettre totalement en cause les objectifs affichés de la loi.



Les projets de modification de la classification des étangs font peser un risque important au milieu naturel.

**EGC OUEST**

Bœuf & Legrand - SGCO

*Notre ouvrage pour demain*

**- Travaux Publics**

**- Canalisations**

**- Génie Civil**

**CENTRE DE NANTES**

8, rue d'Allemagne B.P. 23431  
44334 NANTES Cedex 3  
Tél. 02 51 89 17 30  
Fax. 02 51 89 17 39

**SIÈGE DE QUESTEMBERT**

Z.I de Lenruit - B.P. 4  
56230 QUESTEMBERT Cedex  
Tél. 02 97 26 10 11  
Fax 02 97 26 14 73

**CENTRE DE PLOEMEUR**

Rte du Fort Bloqué - Kervarsenec  
B.P. 62 - 56274 PLOEMEUR Cedex  
Tél. 02 97 86 33 91  
Fax 02 97 86 25 90

En Bretagne, l'augmentation conséquente du prix de l'eau, associée à une dégradation de sa qualité et à des épisodes d'étiages très sévères a conduit à une explosion du nombre de captages privés. Qu'il s'agisse de particuliers, d'agriculteurs ou d'industriels, tous sont séduits par cette eau « gratuite » et supposée de meilleure qualité. Mais quel est l'impact réel de ces forages sur l'environnement? Quel est le volume d'eau pompé et à quelle période? La Fédération a mené l'enquête...



## Prélèvements d'eaux souterraines Ces mystérieux forages



G. Le Blavec

Qui résisterait à la tentation? Attention, cependant, de nombreux forages sont abandonnés au bout de quelques années d'exploitation inadaptée.



G. Le Blavec

Sur 492 forages recensés sur le bassin de l'Evel, seuls 4 font l'objet d'une autorisation administrative.

En y ajoutant les usages domestiques et des collectivités, on peut estimer à près de 1 300 000 m<sup>3</sup> la quantité totale d'eau souterraine prélevée chaque année sur le bassin de l'Evel, ce qui correspond presque au volume d'eau distribué par la SAUR sur le bassin! Ainsi, la moitié de l'eau consommée sur le bassin de l'Evel ne passe pas par les réseaux d'eau potable et échappe à tout contrôle...

### Une richesse à mieux gérer?

Ces éléments peuvent-ils être extrapolés aux autres bassins morbihannais? Peut-être pas totalement, car l'Evel a une vocation agricole beaucoup plus marquée que d'autres zones. Cependant, ce serait bien 85 % de l'eau distribuée, et non pas de l'eau consommée, qui proviendrait des eaux de surface... Alors

comment gérer au mieux l'usage des eaux souterraines? Pourrait-on se servir de ce potentiel afin de diminuer la sévérité de l'étiage sur les cours d'eau? De nombreuses questions restent en suspens au terme de cette enquête et nécessitent désormais des investigations plus poussées. L'utilisation rationnelle des eaux souterraines implique en effet une bonne connaissance des forages actuels et un suivi pérenne des niveaux des nappes.

A.L.C.



G. Le Blavec

Les eaux souterraines: une ressource importante mais mal connue, mal maîtrisée et mal gérée.

### Vallée du Scorff

Une vallée sauvage qui accueille des hôtes aussi remarquables que le saumon et la loutre

220 km de sentiers pour la découvrir

Odyssaum Centre de découverte du saumon (Pont-Scorff)

Festival du saumon Mi-juillet (Pont-Scorff)

Infos pratiques  
Maison du Scorff  
B.P. 28 • 56620 Cléguer  
02.97.32.50.79

E.mail : maison-scorff@wanadoo.fr



Rapidement, une difficulté de taille s'est dessinée: les données existantes sur les forages sont tout à fait incomplètes, dispersées et particulièrement difficiles d'accès. En effet, les captages d'eaux profondes se sont développés fortement dès les années 70, mais la réglementation les concernant ne s'est mise en place réellement que dans les années 90, avec en particulier des décrets consécutifs à la loi sur l'eau de 1992. Entre ces deux périodes, les déclarations obligatoires au service des mines (aujourd'hui DRIRE) n'ont pas été rigoureusement réalisées ni contrôlées, si bien qu'on peut estimer que la moitié des forages creusés avant 1992 ont échappé au recensement. Cinq textes de 2003 complètent et harmonisent les arrêtés préfectoraux et décrets antérieurs. Malgré cela, la réglementation actuelle souffre encore de lacunes, en particulier en ce qui concerne les seuils fixant les obligations de déclaration ou d'autorisation auprès de la DDAF, seuils très peu contraignants sur certains secteurs.

### Evel: 50 % de l'eau consommée n'est pas maîtrisée

Ces premières données générales ont été précisées par une enquête sur le bassin versant de l'Evel, particulièrement affecté tant au niveau qualité que quantité d'eau. Sur ce bassin, 492 ouvrages de captage d'eau souterraine sont recensés au BRGM. Parmi eux, aucun n'a fait l'objet d'une autorisation au titre de la police de l'eau, étant pour la plupart en dessous du seuil de 80 m<sup>3</sup>/h. Seuls quatre d'entre eux, ayant un usage eau potable, sont répertoriés par la DDASS. Ne disposant ainsi d'aucune donnée de consommation sur ces forages, 245 ont été suivis par enquête téléphonique auprès de leurs utilisateurs. Ce qui a permis d'observer que la majorité des captages ont un usage agricole (70 %), alors que 3 % seulement sont à usage industriel. Cependant, en terme de volume d'eau, ces derniers sont assez conséquents avec une consommation estimée à plus de 300 000 m<sup>3</sup> par an, et près de 700 000 m<sup>3</sup> pour les captages agricoles.

**TECHNIQUE**  
...  
Porte-langon plot bord

**ROBUSTE**  
...  
Epuisette 1/2 lune maille 20mm

**FIABLE**  
...  
1800 REFERENCES

**INOXYDABLE**  
...  
Chariot modulable

**INOXYDABLE**  
...  
Correlet complet

**INOXYDABLE**  
...  
Crochet Embout largable

**INOXYDABLE**  
...  
Pique Surf Embout phospho

**AMIAUD**  
CONÇU POUR DURER

85140 ST MARTIN DES NOYERS - FRANCE - Tél : (33) 02 51 07 82 67 - Fax : (33) 02 51 07 84 29 - <http://www.amiaud.net> - E.mail : [info@amiaud.net](mailto:info@amiaud.net)

Représentatif des têtes de bassins dégradées par les remembrements des années 70, le ruisseau de Langonnet fait l'objet d'une

réhabilitation à grande échelle. Après des opérations plus ponctuelles, c'est un palier supplémentaire en terme de restauration que la Fédération à souhaité franchir en collaboration avec les AAPPMA pour sauvegarder Dame fario, espèce à fort intérêt patrimonial.



# Ruisseau de Langonnet Réhabilitation porteuse d'espoir

Sur la base du diagnostic établi par le P.D.P.G., le choix du cours d'eau à réhabiliter s'est naturellement porté sur le ruisseau de Langonnet, affluent de l'Ellé morbihannais géré par l'Entente du Haut Ellé. En effet, de lourds travaux hydrauliques réalisés en 1968 sur le cours supérieur de ce ruisseau se sont traduits par un recalibrage, reprofilage de près de 8 kilomètres, infligeant un sévère préjudice à une population de truites jadis réputée. Une étude préalable réalisée en 2001 par la Fédération est venue conforter le choix de ce ruisseau soulignant notamment la faisabilité de ce projet.

## Le Langonnet: une réhabilitation de grande ampleur

L'objectif visé par cette opération est la remise en état d'une population de truites sur le ruisseau du Langonnet par la restauration de la qualité de son habitat. Il s'agit de rétablir des conditions d'écoulements et d'habitats plus favorables aux truites en procédant à une gestion adaptée de la végétation des bords de rives et en introduisant dans le lit mineur du cours d'eau de petites structures hydrauliques alliant le végétal au minéral. On peut citer à titre d'exemples la mise en place d'épis, de seuils, de banquettes végétales. Compte tenu de l'expérience acquise au cours de précédentes réhabilitations ponctuelles, les aménagements seront réalisés en régie, par les équipes d'entretien de rivières de la Fédération, sous la direction d'un chargé d'études. Au total, ce projet de réhabilitation s'étend sur un linéaire de 5 300 mètres, entre la route de Kervivoal (en amont de l'étang de Langonnet) et la route reliant Kerbescontez à

## Réhabilitation sous surveillance

Novateur et expérimental ce projet s'accompagne d'un important suivi environnemental dont l'objectif est de noter précisément l'évolution des différents aménagements sur plusieurs années et leur efficacité. Pêches électriques, suivis des températures, étude de l'évolution des peuplements de macro-invertébrés en place, cartographie de l'habitat... sont entre autres au programme.



Ce seuil en cours d'élaboration créera à terme une véritable unité de vie pour la truite, en reconstituant une alternance radier/pool.

## « Home truite home »

L'habitat de la truite fario se caractérise par une eau fraîche et bien oxygénée, ainsi que par une morphologie du lit du cours d'eau variée. Les exigences de la truite pour son habitat varient en fonction de son cycle de développement (oeufs, alevins, juvéniles, adultes) et des activités à un moment donné. A partir d'un certain stade de développement, les truites deviennent des poissons territorialistes et elles occupent un domaine de vie préférentiel, on parle de domaine vital. Cette surface est constituée d'une juxtaposition de micro-habitats, ayant chacun un rôle différent dans la vie de l'individu (repos, refuge, alimentation). L'alternance entre les secteurs de radier et de pool (fosse) constitue des sites que les truites affectionnent, fournissant le gîte et le couvert, avec un minimum de déplacements.

## La tranche 2004 en chiffres

- 2000 mètres réhabilités
- 80 épis
- 13 seuils
- Une centaine de mètres de fascines
- 1600 m de clôture électrique
- 40 tonnes de blocs (abris piscicoles, diversification des écoulements)
- 18 stères de pieux de châtaignier
- 600 mètres de plantation
- 80 journées de chantier...

Drouloué (en amont de la D1). Les aménagements ont été répartis en quatre tranches à réaliser entre 2004 et 2006. La tranche de travaux 2004 a vu la réhabilitation de près de 2000 mètres de cours d'eau situés entre le pont de Kerlébihan (en amont) et le pont de Kervivoal (en aval).

## Un travail en partenariat

En raison du caractère expérimental de ce projet, la Fédération a souhaité y associer des partenaires en mettant en place un comité de pilotage regroupant notamment les différents institutionnels et les riverains. Ce comité a pour principal objectif, de valider le dossier technique



Les effets ne se feront vraiment sentir que d'ici 3 à 4 ans, mais déjà le courant fait son œuvre.

de l'année en cours ainsi que de préparer la tranche de travaux pour l'année suivante. Il est également prévu de créer, dès 2005, des animations autour de ce projet pour sensibiliser riverains et habitants à travers différentes activités (visites de terrain, panneaux d'informations). A noter que ce programme se déroule avec la

participation active de la commune de Langonnet, qui soutient cette opération. Souhaitons que cette expérience ambitieuse et novatrice soit couronnée de succès et fasse, dans un avenir proche, des émules au niveau départemental et régional.

Y.F.



35 ans après de lourds travaux hydrauliques, ces longues portions de cours d'eau droites et homogènes traduisent l'impact des remembrements et la nécessité d'une réhabilitation.



En 2004, près de 80 épis de ce type auront été réalisés.

## Entrée gratuite à l'Odyssaum sur présentation de votre carte de pêche 2005

L'Odyssaum, espace de découverte du saumon sauvage, vous incite à suivre ce poisson fabuleux tout au long de son odyssée migratrice. Vous y découvrirez également la rivière Scorff, sa géologie, son écologie, et la salle "pêche".

L'Odyssaum  
Espace de découverte

L'Odyssaum est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, fermé le samedi matin et le dimanche matin - tél. : 02 97 32 42 00  
Fermé le lundi matin hors vacances scolaires.  
Fermeture pour travaux à l'automne 2005

Moulin des Princes - 56620 Pont-Scorff

# PêcheUniversMarine

- ACCASTILLAGE
- DÉCO MARINE
- VÊTEMENTS MARINS

## TOUT POUR LA PÊCHE EN MER ET EN RIVIÈRE

DES PRIX ET DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE

1.000 m<sup>2</sup>

6 rue de la Longeraie  
ZI S<sup>t</sup> GRÉGOIRE  
35760 RENNES  
(En face Géant)  
Tél. 02.99.38.68.81  
www.peche-univers.fr

# Concours du plus gros poisson

## Palmarès 2004

**26 captures** concernant 8 espèces sur les 12 proposées ont été déclarées pour ce concours départemental, ce qui n'est pas si mal pour une première édition avec au bout du compte **17 cartes de pêche** et des **bons** pour du matériel en **cadeau**. A défaut de quantité de poissons déclarés, on peut être satisfait et agréablement surpris **des tailles et poids des captures**, notamment pour l'espèce **brochet**. Il est dommage que certains auteurs de très belles prises ne se soient pas fait photographier avec leur poisson, ce qui était obligatoire pour que la déclaration soit validée. Le jury a fait preuve d'indulgence pour la première année !!!!!

(Le jury a aussi décidé de classer ex aequo deux pêcheurs pour l'espèce sandre en prenant en compte les deux critères pour le classement).

Pour **2005**, quelques points du règlement vont être modifiés. Prenez en connaissance sur les **bulletins de participation** qui sont à votre disposition chez **certaines dépositaires** ou chez **les responsables d'AAPPMA**.

# Tous à vos cannes

**Photos, quelques conseils**  
 Une photo se doit d'être nette et esthétique !  
 Pour vous faire photographier avec votre prise, choisissez un fond de nature, si possible au bord de l'eau.  
 Mettez votre poisson en valeur et **SOURIEZ !!!!!**



L. Lemare

### Tableau d'honneur 2004 (records à battre)

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	HOUEIX Didier	MALESTROIT	119	11,200	Oust, vieille rivière, lanée
Brochet	PICAUT Raphaël	ROHAN	116	11,045	Etang de la Villeneuve moisan
Brochet	LAURENT Lionel	MUZILLAC	110	9,500	Etang de Pen mur
Sandre	LE CHENADEC Stéphane	LORIENT	99	8,050	Blavet, écluse de Trébihan
Sandre	HUBERT Benoît	MALESTROIT	96	9,900	Oust au pont de St Congard
Sandre	BRIEND Michel	PLOERMEL	97	9,000	Oust à Montertelot
Truite	LE COQ Christian	PLOERMEL	43	1,050	Yvel
Carpe	TEYANT Frédéric	PONTIVY		15,800	Blavet, Bief de S' Michel
Rotengle	BARBE Franck	MAURON	35	0,600	Lac au duc, Ploërmel
Tanche	PENY Steeve (Bans)	BAUD	55	2,400	Blavet
Perche	DURAND Alexandre	PONTIVY		1,760	Blavet, bief de Porzo
Brème	ESTORGUES Jordan	PONTIVY		3,870	Blavet, bief de la ville

Ces pêcheurs recevront en cadeau leur carte de pêche 2005 et un bon d'achat pour du matériel. Une carte de pêche 2005 sera en outre offerte à :  
 - Peny Steeve de Baud : plus jeune déclarant  
 - Laurent Lionel de Muzillac : plus belle photo  
 - Le Quere Hervé (Ploërmel), Prono Eric (Auray) et Samson Fabien (Baud) : tirage au sort parmi les participants.

Lionel LAURENT : 3<sup>e</sup> pour l'espèce brochet pour un poisson de 110 cm et 9,5 kg pris au vif (gardon) sur 30/100<sup>e</sup> bas de ligne acier de 7kg à l'étang de Pen mur. Egalement lauréat pour la plus belle photo.



PICAUT Raphaël : 2<sup>e</sup> pour l'espèce brochet. Capture validée par Michel RICHARD (à gauche sur la photo), président de l'AAPPMA de ROHAN. Ce poisson a été pris au leurre souple, imitation de poisson. C'est le deuxième brochet au dessus du mètre pris par Raphaël en 2004.



LE CHENADEC Stéphane : vainqueur ex aequo pour l'espèce sandre pour la taille de son poisson, 99 cm, capturé au posé sur le Blavet à l'écluse de Trébihan le 15 mai

### L'Europe au chevet de l'anguille



Il y a urgence pour l'anguille dont les stocks sont reconnus comme étant en dessous des seuils de conservation de l'espèce.

Le 19 juillet 2004, le Conseil de l'Europe a adopté un rapport sur la situation alarmante de l'anguille en Europe. Celui-ci constate que cette espèce constitue une ressource importante, que les stocks actuels sont inférieurs au seuil de conservation de l'espèce et que des mesures draconiennes de sauvegarde doivent être prises. Celles-ci devront porter, selon l'Europe, sur une diminution de l'exploitation de l'anguille à tous ses stades (civelle, anguille jaune et anguille d'avalaison), sur une amélioration de l'habitat (en lien avec la directive cadre sur l'eau) et sur l'amélioration des migrations tant à la montaison qu'à la dévalaison (impact des turbines des centrales hydro électriques). Les conclusions de ce rapport doivent être reprises et mises en application par chaque pays membre. D'ores et déjà, les premiers désaccords se sont fait entendre sur les mesures envisageables et l'on peut malheureusement craindre que les retards qui découleront des discussions à venir n'accélèrent ce qui, pour l'instant, semble être un processus de disparition de l'espèce. En tout cas, les pêcheurs amateurs à la ligne ne se contenteront pas d'une interdiction de la pratique de la pêche de l'anguille comme mesure adaptée à la problématique "anguille".

### Anguille : coup de pouce à la migration en Vilaine

Le stock européen d'anguilles est à l'heure actuelle à son niveau le plus bas. Sur-pêche estuarienne, multitudes d'obstacles à la migration, parasitisme, pollutions, sont autant de raisons qui font que cette espèce est aujourd'hui menacée. Le bassin de la Vilaine n'échappe pas à cette triste réalité. Malgré la passe installée sur le barrage d'Arzal, les civelles peinent à franchir l'ouvrage. Les raisons ? La position très en aval du barrage, la trop grande différence de salinité entre l'amont et l'aval gênent les civelles au point d'empêcher quasiment toute migration. Et les quantités estimées de civelles arrivant à l'aval du barrage régressent continuellement (20 tonnes en 1996, 16 tonnes en 1999, 14 tonnes en 2000 et 8 tonnes en 2001). Devant l'urgence de la situation, pour la troisième année consécutive, des civelles préalalement pêchées en aval du barrage d'Arzal, ont été relâchées en amont en différents secteurs. Au total ce sont près de 81 kg de civelles qui ont ainsi été relâchées en 2004... sur les 600 kg prévus. Mais la réalisation des décisions prises (2<sup>ème</sup> passe) et la recherche de solutions véritablement pérennes sont nécessaires, faute de quoi, l'anguille disparaîtra du bassin de la Vilaine.



En 2004, 81 Kilogrammes de civelles ont profité d'une migration facilitée par transfert de l'aval vers l'amont du barrage d'Arzal... sur 600 kg initialement prévus.

### Pont-Sal : barrage en sursis ?

Fin mai 2004, la presse départementale se fait écho de la fermeture prochaine de l'usine de production d'eau de Pont-Sal, qui alimente en eau les huit communes du syndicat d'eau de Vannes-Ouest. Les raisons invoquées pour justifier cette fermeture prochaine (dans les 5 ans) sont la vétusté de l'usine, mais surtout l'insuffisance du débit du Sal en été, l'eutrophisation de la retenue, ainsi que la présence de pesticides dans l'eau brute. C'est donc une nouvelle usine de pompage d'eau qui ferme pour cause d'insuffisance ou de mauvaise qualité de l'eau brute. Une nouvelle fois, le Blavet, via l'usine de Tréauray sur le Loch, et la Vilaine seront chargés de pallier la production manquante. Mais ces deux ressources sont déjà fortement mises à contribution et ne sont pas inépuisables. A long terme, peut-être aurait-il mieux valu agir en amont sur la qualité de la ressource ! Par ailleurs, si cette décision de fermeture venait à être confirmée, que deviendrait ce barrage, construit exclusivement pour l'alimentation en eau potable. Est-il prévu de le supprimer ? C'est en tout cas l'avis qu'ont émis l'AAPPMA et la Fédération.



L'annonce de la fermeture de l'usine d'eau de Pont-Sal pose, entre autres questions, celle du devenir du barrage.

## Alré Pêche et Chasse

**THEIX VANNES**

Z.A. Atlanteix  
56450 THEIX  
02 97 42 60 34

**AURAY**

Z.A. Porte Océane  
(près Intermarché)  
56400 AURAY  
02 97 50 78 71

**Grand choix d'articles de PÊCHE MER et RIVIÈRE**

- Plus de 7000 articles en magasin
- Appâts vivants
- Spécialisés pêche à la carpe

## L'entretien des rivières primé par l'Ecureuil



C. Le Clève

Un chèque de 15 000 euros remis par la caisse d'épargne à la Fédération pour favoriser l'action d'entretien de cours d'eau.

Début janvier 2004, la Fédération et la Caisse d'Épargne de Bretagne ont signé, à Lorient, une convention dans le cadre des PELS. Ce partenariat, mis en place par la Caisse d'Épargne, a pour objet d'aider un Projet d'Économie Locale et Sociale. En l'occurrence, c'est l'action de la Fédération dans le domaine de l'entretien des cours d'eau qui s'est trouvée distinguée. L'aide de 15 000 euros, à laquelle s'ajoutait une possibilité de prêt à taux zéro a permis de renouveler une partie du matériel dont disposent les équipes de la Fédération : véhicule de transport, tronçonneuses, etc.

## Malestroit: 15 postes de pêche adaptés

L'Oust est une rivière poissonneuse. Mais, c'est aussi une rivière très facile d'accès et qui, sous réserve de quelques aménagements, se prête très bien à l'accueil de pêcheurs à mobilité réduite. Sensibilisés à cette question, les bénévoles de l'AAPPMA ont en projet la réalisation de 15 postes de pêche adaptés, répartis dans la région de Malestroit sur l'Oust et la Claie. Financés par le département, l'Europe, la Fédération et l'AAPPMA, ces équipements seront opérationnels début 2005. À terme, l'association de pêche de Malestroit envisage de poursuivre cette action en organisant des compétitions de pêche au coup spécifiquement à destination des personnes en fauteuil roulant.



C. Le Clève

« 15 postes de pêche de ce type, adaptés aux personnes à mobilité réduite, seront réalisés sur l'Oust et la Claie ».

## Vers plus de bandes enherbées à partir de 2005!

On connaît les bandes enherbées depuis quelques années déjà. Développées dans le cadre de certaines opérations BEP par exemple, elles ont pour objectif de limiter l'érosion des sols et d'éviter le transfert du phosphore et des produits phytosanitaires vers le cours d'eau. Bien positionnées, leur impact sur la qualité piscicole des cours d'eau est immédiat et important. Les pesticides et le colmatage sont en effet deux causes majeures de dégradation des cours d'eau. Bonne nouvelle: ces dispositifs vont se généraliser dans les années à venir. La nouvelle PAC prévoit en effet que certaines exploitations (3 800 sont concernées dans le Morbihan) doivent créer des bandes enherbées en bordure de cours d'eau à hauteur de 3% de leur superficie avec interdiction d'y apporter fertilisants et pesticides. Les premiers cours d'eau concernés sont ceux en trait plein sur les cartes IGN (2005), puis en trait discontinu dès 2006. Les cours d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN pourront être intégrés au dispositif sur décision préfectorale. Les bénéfices attendus sur le plan piscicole sont nombreux et importants: plus d'insectes aquatiques (nourriture), amélioration de la qualité de l'eau pour les stades larvaires des poissons, moins d'eutrophisation et de colmatage. À suivre!



J.C. Le Clairche

Plus de bandes enherbées dès 2005: un bienfait pour les cours d'eau.

## La moule perlière: seulement trois stations dans le Morbihan

La moule ou moule perlière, mollusque autrefois très abondant dans les cours d'eau bretons, n'est plus aujourd'hui présente que sur quelques rares stations, dont 3 recensées dans le Morbihan. Ce bivalve, qui peut atteindre 11 cm, vit enfoui dans le sable au stade adulte. Mais sa particularité est d'avoir besoin, pour accomplir son cycle biologique, de la truite qui lui sert d'hôte au stade larvaire. La moule peut vivre ensuite plus de 60 ans. Encore faut-il qu'elle se trouve dans un contexte favorable et en particulier dans une eau d'excellente qualité. Elle est malheureusement particulièrement sensible au colmatage des fonds et à l'eutrophisation des eaux, ce qui explique sa quasi disparition de nos rivières. C'est sur un affluent du haut bassin de la Sarre que la moule perlière est encore la mieux représentée avec une soixantaine d'individus vivants. Malheureusement, ce peuplement est en déclin et risque même de s'éteindre car le plus jeune individu repéré a déjà 8 ans.



CENTRE MORBIHAN

2, place René Cassin

56408 AURAY Cedex

SAUR FRANCE

Tél. 02.97.24.42.00 - Fax : 02.97.56.63.14

## VOL - PANNE - ACCIDENT

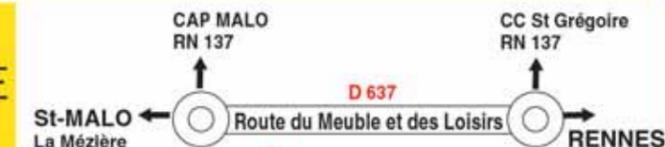


Avec AUTO PRESTO+  
Ne laissez pas vos bons moments s'arrêter en route.

Avec AUTO PRESTO+, spécialement étudié pour vous qui assurez votre véhicule en « Tous risques » chez Groupama, tout est prévu : en cas d'accident, de vol et même de panne, une solution de dépannage est organisée dans l'heure qui suit votre appel. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller Groupama.



Donnons à la vie toutes ses chances.



N°1 en matériel de pêche sportive

Carpe - Coup - Mer - Carnassier - Mouche



à 5 mn du CC de St Grégoire, face à la Salle des Enchères Automobiles

115/117 La Bourdonnais - Route du Meuble et des Loisirs  
35520 MONTGERVAL LA MEZIERE

Tél. 02 99 66 52 24

www.pacificpeche.com



# Sensas 2004

## Champion toutes catégories



**TEAM DRAVEIL**  
**Champion du monde des clubs**  
3000 carpe fine + 3000 Gialla + Aromix et graines.  
Cannes Roubaix et 3554



**EQUIPE DE FRANCE**  
**Championne du monde des nations**  
Fond : 3000 étang + terre de Somme - Surface : Explosive étang + Tracix  
Cannes Sensas 3584 et 3554



**TEAM SENSAS ARTOIS**  
**Champion de France des clubs**  
3000 Lake et cannes 3558 et 3574

**JUIN**  
Team SENSAS DRAVEIL, champion du monde des clubs.  
Le Hongrois Attila NAGY est champion d'Europe.  
L'Angleterre est médaillée d'or au championnat d'Europe.

**JUILLET**  
Team Sensas ARTOIS, champion de France des clubs.  
Les équipes de France Jeunes et Espoirs sont championnes du monde.  
Fabien PEREZ, champion du monde individuel catégorie jeunes.

**AOÛT**  
Coralie CHENAIS est championne de France minime.  
Ludovic COURTOIS, médaille d'or du Cadet Clic.  
Les féminines du Portugal sont championnes du monde par équipe et en individuel.  
Pierre BREANT est champion de France Vétérans.

**SEPTEMBRE**  
L'équipe de France est championne du monde des nations.  
Les équipes d'Angleterre et de Hongrie terminent respectivement à la 2ème et 3ème place.  
Le Hongrois Tamas WALTER est champion du monde individuel.  
Team Sensas Corpo, Champion de France Corpo.  
Isabelle HAWRYHUCK, Championne de France Féminin suivie de Sylvie CLEMENT et Valérie NADAN.



**Tamas Walter**  
**Champion du monde individuel**

Maxime Leroy

**Champion du monde Jeunes**  
Fabien Perez

Florent Gatit

Olivier Traillie

Ludovic Courtois

Nicolas Merieau

Team Sensas Corpo.

Gilles Michoux

Marc Delaude

Jean-François Chausse

Yvan Grillon



Merci à tous les pêcheurs SENSAS de porter toujours plus haut nos couleurs.

